



École de gendarmerie - Montluçon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2016 RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES
DE L'ÉTAT
DANS L'ALLIER



Centre National du costume de scène - Moulins



Parc des sources - Vichy



ÉDITO



La sécurité des personnes et des biens demeure, plus que jamais, une des missions prioritaires de l'État dans le contexte de menace terroriste que connaît notre pays. L'État agit toutefois dans de nombreux autres domaines essentiels à la vie du territoire bourbonnais, qu'il s'agisse du soutien à l'économie et à l'emploi, de la cohésion sociale, de l'aménagement du territoire ou encore de l'accompagnement des collectivités et du service aux usagers.

Ce rapport d'activité a pour objet de présenter les principales actions menées en 2016 dans ces domaines et d'afficher les résultats obtenus.

Par commodité de lecture, il s'articule en cinq parties correspondant aux missions fondamentales de l'État, enrichies de cartes, photographies et graphiques qui mettent en exergue les principaux enjeux des politiques publiques conduites.

Les services de l'État ont agi, en 2016, dans un cadre institutionnel profondément rénové grâce à la mise en place de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, à une carte des arrondissements réajustée et à un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui a vu, le 1^{er} janvier 2017, le nombre de structures intercommunales passer de 21 à 11.

Qu'il me soit ici permis de saluer le travail réalisé et de remercier pour leur engagement au service de l'intérêt général les femmes et les hommes qui composent les équipes des services de l'État.

Le Préfet de l'Allier

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Sanjuan'. The signature is fluid and cursive, written over a light blue background.

Pascal SANJUAN

SOMMAIRE

I

L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

1. L'ÉTAT D'URGENCE – LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION	1
2. LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE	1
3. LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE	2
4. LA SÉCURITÉ CIVILE	2
5. LA SÉCURITÉ SANITAIRE	3
6. LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS	5

II

L'ÉTAT SE MOBILISE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

1. LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE	6
2. L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI	8

III

L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE

1. LA COHÉSION SOCIALE	10
2. LE LOGEMENT, L'HÉBERGEMENT	12
3. LA SOLIDARITÉ	14
4. LA CULTURE	14

IV

L'ÉTAT S'ENGAGE POUR AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

1. L'AGRICULTURE	17
2. LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES	18
3. L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT	20
4. LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	21
5. L'ENVIRONNEMENT	22

V

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS, SIMPLIFIE ET MODERNISE SON ACTION EN FAVEUR DES USAGERS

1. L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	27
2. L'ÉTAT SIMPLIFIE ET MODERNISE SON ACTION EN FAVEUR DES USAGERS.....	30

I L'ÉTAT ASSURE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

1

L'ÉTAT D'URGENCE - LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

LES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE ET LE SUIVI DU PHÉNOMÈNE DE RADICALISATION

Le niveau élevé de la menace terroriste sur le territoire national implique une mobilisation forte des services de l'État tant d'un point de vue de la prévention que de la lutte contre les phénomènes de radicalisation.

La cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles s'est réunie à quatre reprises, en 2016, pour examiner le cas de mineurs ou jeunes majeurs dont le comportement pouvait laisser craindre un basculement vers la radicalisation. Au cours de l'année passée, **25 situations ont été évoquées, dont 4 faisaient toujours l'objet d'un suivi au 31 décembre 2016.**

Parallèlement, **un groupe d'évaluation départemental se réunit** de manière bimensuelle **pour évoquer le cas des personnes signalées comme étant radicalisées et les suites à donner à ce signalement.**

Par ailleurs, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation a permis, en 2016, le financement de deux journées d'information à destination des services de l'État et des travailleurs sociaux.



LA SÉCURISATION DES GRANDS RASSEMBLEMENTS DANS LE CONTEXTE DE MENACE TERRORISTE

En 2016, **un effort très important a été porté sur la sécurisation des grands rassemblements du département.** La préfecture et les sous-préfectures, ainsi que l'ensemble des services de sécurité et de secours **ont accompagné les maires et les organisateurs d'événements** dans la mise en place de leurs dispositifs de sécurité : protection des zones piétonnières, dispositifs d'alerte, services de sécurité, dispositifs prévisionnels de secours, patrouilles des forces de l'ordre, appel à la vigilance du public, etc. Les principales **manifestations qui ont donné lieu à un accompagnement personnalisé** sont les suivantes : l'accueil de l'équipe de Slovaquie à Vichy à l'occasion de l'EURO 2016 au mois de juin, la fête patronale de Tronget en juillet, l'IronMan à Vichy au mois d'août, les braderies du mois de septembre, l'Hadra Trance Festival à Vieure également au mois de septembre ou les embouteillages de Lapalisse au mois d'octobre. **De même pour les fêtes de fin d'année, des consignes ont été spécifiquement diffusées** à l'ensemble des maires du département pour la sécurisation des marchés et festivités de Noël.

LA SÉCURISATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

La démarche de **sécurisation des écoles et établissements** est une préoccupation partagée tant par les services de l'éducation nationale en partenariat avec les services de l'État chargés de la sécurité et de l'ordre public que les collectivités territoriales.

Chaque établissement ou école a élaboré son plan particulier de mise en sûreté, accessible depuis une plateforme commune aux forces de l'ordre. **Un référent police ou gendarmerie leur a été désigné. Des exercices ont été réalisés.**



2

LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'Allier reste relativement épargné en matière de délinquance par rapport à la moyenne nationale.

Le département est cependant **impacté,** en raison de sa situation géographique, **par une délinquance itinérante** qui s'est traduite en 2016 par une augmentation des cambriolages de l'ordre de 17,5 %, principalement concentrée sur les secteurs de Vichy et Montluçon.

Les infractions à la **législation sur les stupéfiants** connaissent également une hausse qui s'explique pour l'essentiel par un **renforcement des contrôles,** comme en témoigne la hausse sensible des infractions révélées par l'action des services.

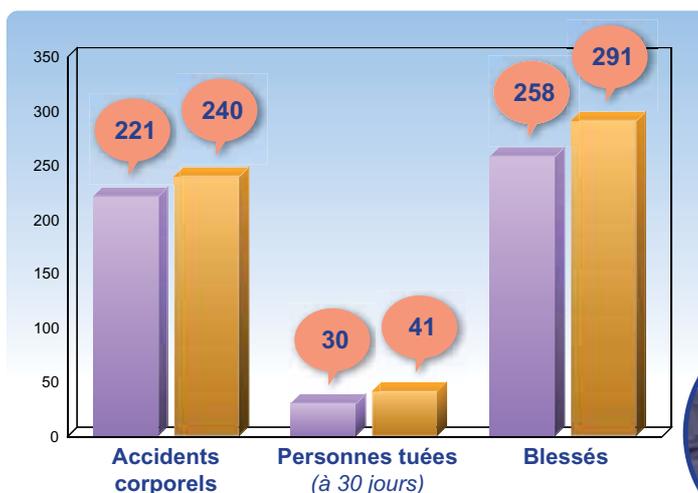
Enfin, si les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes évoluent favorablement, **les violences intra-familiales restent au centre des priorités des services.**

Infractions constatées	Année 2015	Année 2016	Variation (en %)
Cambriolages	1 376	1 617	+ 17,51
Législation sur les stupéfiants	966	1 115	+ 15,42
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 853	1 814	- 2,10

L'ACCIDENTOLOGIE



■ Année 2015
■ Année 2016



LES DONNÉES DE L'ACCIDENTOLOGIE

Les chiffres ont connu **une réelle dégradation** dans le département de l'Allier au cours de l'année 2016, avec une hausse de tous les indicateurs. Le nombre de tués (41 en 2016 contre 30 en 2015) a été fortement impacté par l'accident du minibus de ressortissants portugais (12 tués) survenu sur la RCEA en mars 2016.

Pour autant, **les forces de sécurité ont maintenu la pression sur les contrevenants** comme en témoignent les **nombreux contrôles réalisés** à l'initiative des services de police et de gendarmerie. Les moyens de contrôle se sont par ailleurs **diversifiés et modernisés** avec la transformation de 7 radars fixes en radars à double-sens.

Cependant, la répression doit s'allier à la **prévention pour améliorer les comportements des usagers de la route**. Dans le cadre du **plan départemental d'actions de sécurité routière**, 85 actions ont été menées représentant un **budget de 42 239 €**. Ces actions très diverses ont sensibilisé différents publics comme les détenteurs de 2 roues motorisées lors de formations post-permis, les seniors à l'occasion d'audits de conduite ou encore les jeunes dans le cadre d'actions menées dans les collèges et lycées.

Le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture poursuit **son accompagnement des communes** du département dans **l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS)**, outil de gestion indispensable au maire pour faire face à une crise impactant le territoire de sa commune. En 2016, **sur les 97 communes soumises à un PCS obligatoire, 70 l'ont élaboré (soit 72 % des communes de l'Allier)**.

Comme chaque année, la préfecture a réalisé **4 exercices de sécurité civile en 2016** à l'occasion desquels elle a activé son centre opérationnel départemental (COD), outil de gestion de crise inter-services à la disposition du préfet.

Surtout, **l'année 2016 a été marquée**, au titre de l'activité opérationnelle, **par le terrible accident de la RCEA, dans la commune de Montbeugny, le 24 mars, ayant fait 12 morts de nationalité portugaise. Cet accident, le plus grave qu'ait connu l'Allier depuis de très**

nombreuses années, **a mobilisé de nombreux services publics** : sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers, SAMU, procureur, bénévoles de l'UNASS (*association agréée de sécurité civile*) et de l'association d'aide aux victimes du département, l'hôpital de Moulins et sa cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP), la mairie de Montbeugny ainsi que plusieurs entreprises de pompes funèbres. **Le préfet a activé le COD pour coordonner les opérations de secours, organiser la diffusion de l'information et l'assistance aux familles de victimes. A cette occasion, il a mobilisé, pour la première fois** depuis sa mise en place, **son réseau départemental des communicants de crise et sa cellule d'information du public**, composée de fonctionnaires volontaires spécialement formés, dont des locuteurs portugais. **Le COD, en lien avec le centre hospitalier de Moulins-Yzeure, a également organisé l'accueil des familles de victimes** afin que ces dernières puissent bénéficier d'un accompagnement juridique et administratif ainsi que d'un soutien moral et psychologique.

FOCUS

Des cadres de la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes se sont relayés au sein du COD pour apporter leur **appui** aux services de secours **dans la mobilisation des établissements de santé et l'organisation du rapatriement des corps vers la chapelle ardente au centre hospitalier de Moulins.**

L'ARS intervenait **en application du protocole** organisant les modalités **de coopération** entre le préfet de l'Allier et le directeur général de l'ARS. Dans ce cadre, l'agence est chargée de veiller à l'organisation des soins en région Auvergne-Rhône-Alpes et de conseiller le préfet sur la thématique santé en cas de situations exceptionnelles.



5

LA SÉCURITÉ SANITAIRE

▲ LA GESTION DE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE (FCO)

L'épizootie a débuté dans l'Allier en septembre 2015 (*cas index*). Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2016, plus de 700 foyers ont été dénombrés sur le territoire national. Aujourd'hui, la vaccination est volontaire et réalisée par le vétérinaire (*obligatoire pour la sortie de la zone réglementée*) ou par l'éleveur (*vaccination des cheptels souches*). **La FCO a représenté un peu plus de 820 000 € pour l'État dans le seul département de l'Allier** (*hors coût du vaccin et transport*).

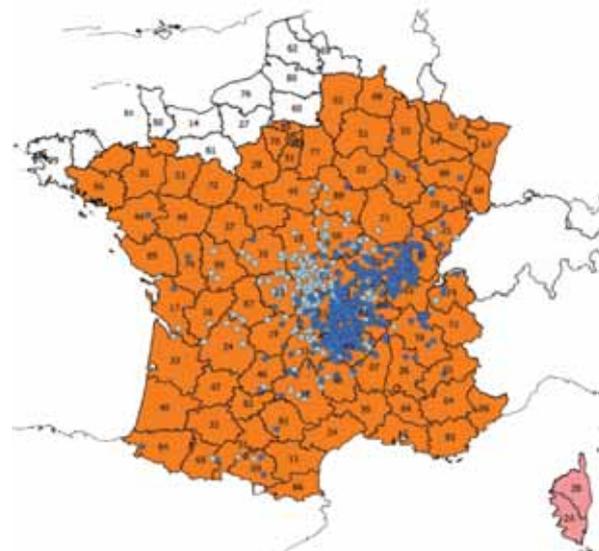
L'investissement des partenaires et notamment de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), des vétérinaires sanitaires, des laboratoires et du groupement de défense sanitaire, **a permis la poursuite des échanges commerciaux vers l'Europe ou les pays tiers dans le respect des protocoles négociés** (*plus de 40 000 bovins échangés ou exportés en 2016*).



LÉGENDE

Zones réglementées

- Périmètre interdit
- Zone de protection
- Zone de surveillance



SITUATION FCO AU 09/12/2016

- Foyers BTV8
(notifiés entre septembre 2015 et juin 2016)

- Foyers BTV8
(notifiés depuis juillet 2016)

Zones réglementées

- BTV 1 - 2 - 4 - 8 - 16
- BTV 8

▲ LA GESTION DES ALERTES



👉 En matière de denrées animales et d'origine animale :

En 2016, **11 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)** ont été déclarées dans le département, **affectant 127 personnes**. 5 sont survenues en restauration collective, 2 en restauration commerciale, et 4 dans le cadre familial. Les germes impliqués sont des norovirus et bacillus cereus.

4 fiches signalant des non-conformités sur des denrées alimentaires ont été déclarées par les professionnels du secteur alimentaire. Elles concernaient la production de viandes hachées (*contamination par E. coli STEC*).

2 autres non-conformités ont fait l'objet de retraits et rappels des produits déjà mis sur le marché. Il s'agit d'un lot de 280 kg de tripes auvergnates insuffisamment pasteurisées et porteuses de listeria, ainsi que d'un lot de chapons et pintades mentionnant une date limite de consommation erronée.

👉 En matière d'animaux vivants :

En 2016, les alertes sanitaires ont concerné :

- 1 suspicion d'influenza aviaire hautement pathogène dans une basse-cour,
- 1 cas d'encéphalopathie spongiforme bovine atypique dans un élevage bovin,
- la poursuite du suivi renforcé d'un élevage déclaré infecté de tuberculose en juillet 2015 (*coût pour l'État de près de 250 000 €*),
- une recrudescence des importations illégales de carnivores domestiques en provenance de pays non indemnes de rage ; plusieurs chiens ou chats ont dû être mis sous «surveillance rage» au cours de l'année.

▲ LA PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR

Le respect de la bien-traitance animale en abattoir relève en premier lieu de la responsabilité de l'exploitant, depuis le déchargement de l'animal jusqu'au poste d'étourdissement-saignée. 4 abattoirs de boucherie du département sont autorisés à déroger à l'étourdissement et pratiquent l'abattage rituel de façon régulière ou occasionnelle (*fête de l'Aïd*). 2 d'entre eux (*Ets PUIGRENIER à Montluçon, et SOCOPA à Villefranche d'Allier*) ont été visités lors d'une mission d'expertise sur l'abattage rituel commanditée par le ministère de l'agriculture en septembre 2016.

Qu'il s'agisse d'abattage conventionnel ou rituel, les services vétérinaires sont en charge de la vérification de la bonne application des procédures préétablies de l'exploitant, de la vérification de la formation des opérateurs à la protection animale, et, en cas de manquement, peuvent se substituer au professionnel défaillant (*ralentissement de la cadence, arrêt de la chaîne, suspension partielle ou totale d'activité*).

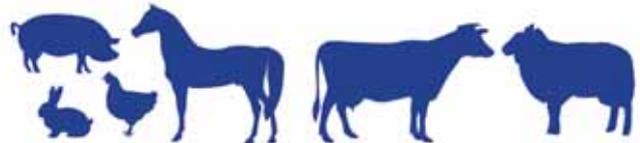
À la suite de la mise en ligne par l'association L214 de vidéos dénonçant des actes de cruauté sur des animaux en abattoir, le ministre de l'agriculture a demandé au niveau local :

- la réalisation d'un audit complet en avril 2016 sur la thématique de la protection animale de chaque abattoir de boucherie ;
- le contrôle régulier par le service vétérinaire d'inspection de la surveillance mise en place par l'exploitant du procédé d'abattage ;
- et des contrôles réguliers et inopinés au poste de mise à mort.

2 établissements ont été audités dans l'Allier en 2016 : SICABA à Bourbon-l'Archambault et TRADIVAL à Lapalisse.

Aucun acte de cruauté tel que ceux dénoncés par l'association L214 n'a été constaté dans les abattoirs

de l'Allier. Les principales non conformités relevées sont d'ordre structurel (*locaux et équipements vétustes, ou mal dimensionnés et non adaptés à des animaux hors gabarit*) et d'ordre fonctionnel (*procédures depuis le déchargement de l'animal jusqu'à sa mise à mort incomplètes, ou non vérifiées par l'exploitant*).



▲ LA PROTECTION ANIMALE

20 dossiers impliquant des problèmes de protection animale (2 pour les carnivores domestiques, 7 pour des animaux de rente et 11 en filière équine) ont été traités par la DDCSPP dont 6 ont donné lieu à la transmission d'un procès-verbal au Parquet.

1 opération de retrait de 71 ovins, 17 bovins, 14 porcins et 2 équins a été réalisée en février 2016.



LES EXPORTATIONS

En matière d'animaux vivants :

Total des échanges / exports dans le département par espèce et produit en 2015 et 2016

Espèces	2015	2016	2015	2016
	nombre	nombre	certificats sanitaires	certificats sanitaires
bovins	39 535	40 230	1 129	1 351
ovins / caprins	116	113	11	9
volailles	426 660	217 701	50	36
espèces sauvages	31	23	7	7
oeufs à couver (Suisse)	5 349 680	6 476 120	60	60
équidés	16	18	16	18
expérimentation animale ENVIGO	1 310	2 664	35	49
alimentation animale ADISSEO (tonnage)	16 626	17 962	870	1 078
sous-produits animaux SECANIM SUD-EST (tonnage)	43 288	32 671	1 016	1 099

En matière de denrées animales et d'origine animale :

- 15 dossiers de demande à exporter vers les pays tiers ont été instruits. Les établissements demandeurs sont essentiellement les abattoirs de boucherie et de volailles et les ateliers annexés aux abattoirs comme la découpe, la transformation (*viande hachée...*).
- 8 agréments à l'export vers l'Afrique du Sud et les Philippines ont été attribués.
- 480 certificats à l'export essentiellement vers l'Afrique et l'Asie du sud-est ont été émis.

6

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Confiseries

Les contrôles de la réglementation applicable dans les secteurs de la confiserie ont fait apparaître :

- un nombre important de **non-conformités** portant sur l'étiquetage,
- dans un cas, un fort **dépassement de la teneur réglementaire en colorants**.

Des mesures de police administrative ont permis la remise en conformité des établissements concernés.

Compléments alimentaires

En raison des substances actives qui les composent, les **compléments alimentaires** constituent un **risque pour la santé** des consommateurs ; à ce titre, ils font l'objet d'une **réglementation spécifique** et doivent être déclarés auprès de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Ainsi, le contrôle d'une entreprise a mis en évidence une discordance entre la composition réelle du produit et l'étiquetage déclaré.

Par ailleurs, les doses réglementaires de certaines substances étaient dépassées et conféraient au complément alimentaire un effet pharmacologique comparable à celui d'un médicament.

Ces constats ont fait l'objet d'un **procès-verbal transmis au procureur de la République et d'une amende transactionnelle**.

LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DU CONSOMMATEUR

En 2016, 3 secteurs ont généré un flux significatif de plaintes ou signalements :

- le secteur de la **vente de véhicules d'occasion** ;
- le secteur de la **téléphonie**, avec des services payants vendus à l'insu de certains consommateurs avec un coût final très élevé ;
- **les arnaques** – signalées par des commerçants – **à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)** de la part d'opérateurs, se faisant passer pour des services officiels pour se faire confier contre rémunération un diagnostic de remise en conformité à la réglementation des ERP.

Les entreprises concernées étant situées hors du département de l'Allier, les plaintes ou signalements ont été transmis aux services de l'État du lieu d'implantation de leurs sièges sociaux. Certaines entreprises ont déjà fait l'objet de procès-verbaux transmis au procureur de la République.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Au cours de l'année 2015, la brigade de contrôle et de recherche de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) a participé aux côtés des autres services de l'État à **13 opérations coordonnées** par les différents comités opérationnels de lutte contre la fraude du département.

Sur les 15 000 entreprises que compte le département de l'Allier (*source comité d'expansion économique de l'Allier*), la DDFIP a réalisé **une centaine de vérifications de comptabilité d'entreprises, ou de revenus des personnes physiques**.

6 546 014 € de droits et 3 110 145 € de pénalités ont été rappelés en 2016.

II L'ÉTAT SE MOBILISE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

1

LE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

▲ LE CONTRAT DE REDYNAMISATION DE LA ZONE DE L'EX DÉTACHEMENT AIR DA 277 DE VARENNES-SUR-ALLIER

La fermeture du DA 277 de l'armée de l'air basé à Varennes-sur-Allier a été l'objet d'un contrat de redynamisation de site signé le 22 avril 2016 et organisé autour d'un projet de territoire initié par la commune de Varennes-sur-Allier, les collectivités et l'État afin de sauvegarder les emplois.

Les axes majeurs de cette redynamisation procèdent d'une appropriation du site par la commune à l'euro symbolique, précédée d'une remise anticipée à la

commune. Ce dispositif innovant a permis d'engager sans attendre les conditions d'accueil nécessaires aux entreprises désireuses de s'installer, comme ce fut le cas notamment de l'entreprise NSE.

L'État accompagne la redynamisation du site (hors cession foncière) à hauteur de 5,5 M€ pour un contrat de près de 19 M€ (soit 29 % du financement).

Les acteurs privés se sont emparés du projet comme IRSTEA (4,2 M€ investis sur le territoire).

▲ LE COMITÉ OPÉRATIONNEL DE SUIVI DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Le comité opérationnel de suivi des entreprises chargé d'identifier et d'accompagner les entreprises en difficultés économiques et financières s'est réuni mensuellement en 2016, sous la présidence du préfet en présence du commissaire au redressement productif et des services de l'État compétents.

Fin 2016, **37 entreprises** étaient suivies par le comité représentant un effectif total de **2 755 personnes**.

▲ LES CONVENTIONS DE REVITALISATION EN COURS ENTRE L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES AYANT PROCÉDÉ À DES LICENCIEMENTS DONT L'IMPACT POUR LE TERRITOIRE EST CONSÉQUENT

Entreprises soumises à revitalisation	Nombre d'emplois supprimés	Montant de la contribution	Objectif de création d'emplois	Nombre d'emplois créés ou en cours	Observations
 <p>JPM (Avermes)</p>	161	921 000 €	146	123	Au 31 décembre 2016, il restait 128 851,40 € non versés, certaines entreprises bénéficiaires n'ayant pas donné suite. Cette somme sera reversée à parts égales, aux deux plateformes d'initiatives locales : Initiative Moulins et Allier Métiers Initiative, ou leurs ayants droit.
 <p>Bonna Sabla (Diou)</p>	13	56 843 €	13	13	Un bilan conclusif sera fait au terme de la convention fixé au 30 mars 2017.
 <p>ITM (Avermes)</p>	207	1 214 361 €	207		Convention cadre nationale signée en novembre 2016. Déclinaison au niveau local par une convention départementale en cours.

▲ L'INSTALLATION DE RENOVA

A l'initiative du sous-préfet de Vichy, une task force composée des partenaires économiques du territoire et des collectivités s'est mobilisée pour convaincre de l'attractivité du territoire.

Ainsi, grâce à un lobbying fort, le groupe portugais RENOVA a décidé de s'installer dans les locaux de l'ancienne entreprise CANDIA à Saint-Yorre. Cette réalisation a été rendue possible dans le cadre de la convention de revitalisation mise en œuvre à la fermeture de l'usine.

A ce jour, RENOVA a créé près de 80 emplois avant de s'engager dans un développement qui permettra l'émergence de près de 200 emplois sur le site.



▲ L'ENTREPRISE PERCALL

Dans le bassin d'emploi de Vichy, la **société PERCALL**, spécialisée dans l'ingénierie informatique de haut niveau, prestataire d'Airbus, co-créateur de l'académie du PLM (*Product Lifecycle Management*) en partenariat avec les services de l'État et de la chambre de commerce et d'industrie de Moulins-Vichy, **emploie 150 personnes à Vichy** et 88 personnes en Europe et Afrique du Nord. **PERCALL a obtenu un accompagnement de 2,4 M€ de la prime d'aménagement du territoire pour la création d'emplois.**

▲ L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Bilan 2016 de la commission départementale d'aménagement commercial

Nombre de réunions	Surfaces de vente totale autorisées	Créations	Extensions	Recours en commission nationale d'aménagement commercial	Avis commission nationale d'aménagement commercial
8 réunions (8 avis favorables)	30 010 m ²	20 530 m ²	9 480 m ²	5 recours	4 défavorables 1 en cours

▲ LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Au cours de l'année 2016, environ 3 363 entreprises du département se sont vu restituer ou ont pu imputer sur leur impôt sur les bénéfices 32,8 M€ au titre du CICE. 3 000 foyers fiscaux se sont vu restituer 5,2 M€ d'impôts. Par ailleurs, sur l'année 2016, le montant du pré-financement du CICE est de 3,3 M€ d'impôts. Les demandes de remboursement de CICE sont traitées en moyenne sous 16 jours.

▲ LES REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

Les remboursements de crédits de TVA ont représenté en 2016, 94 M€, et plus de 92 % de ces crédits sont remboursés dans le délai de 30 jours.



▲ L'INFORMATION ET LA FORMATION DES ENTREPRISES

La DDFIP déploie un accès informatique au compte fiscal des professionnels dans les services des impôts des entreprises de Montluçon, de Cusset et de Moulins. Un service d'accueil et d'accompagnement à la télédéclaration et au télé-paiement des impôts des professionnels (TVA, cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...) est proposé aux chefs d'entreprises.

▲ LA COMMISSION DES CHEFS DE SERVICES FINANCIERS

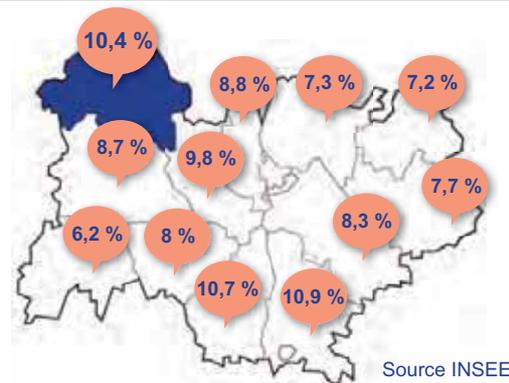
En 2016, la commission a examiné 29 dossiers d'entreprises rencontrant des difficultés financières (contre 40 dossiers en 2015). Le nombre de plans d'apurement des dettes fiscales et sociales est revenu à un niveau proche de celui de 2014. Le poids en emplois de ces dossiers reste stable (546 emplois en 2016) de même que le niveau des dettes concernées par les plans. Dans ce cadre, la tendance à l'accroissement de la durée des plans se confirme avec une durée moyenne de 19 mois sur 2016.

▲ LA SITUATION DE L'EMPLOI

Le taux de chômage par département et zone d'emploi
(chiffres provisoires du quatrième trimestre 2016)

Un taux de chômage dans l'Allier de 10,4 %, supérieur à la moyenne régionale et nationale

Deux bassins particulièrement touchés :
- Montluçon (11,8 %) et Vichy (10,7 %)



Source INSEE

▲ LA DEMANDE D'EMPLOI

L'année 2016 marque une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (- 4,6 %) plus forte qu'au niveau régional (- 3,3 %) et national (- 3 %).

- Cette embellie profite pleinement aux **jeunes** (- 15,5 %) qui représentent 14,5 % des demandeurs d'emplois contre 15 % pour la région.
- Les **seniors** augmentent (+ 2,1 %) ; leur part est de 30 % des demandeurs d'emploi.
- Un demandeur d'emploi sur deux est **chômeur de longue durée**.

▲ LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

🔗 La mobilisation des contrats aidés

- 1 997 contrats uniques d'insertion conclus (1 547 contrats d'accompagnement dans l'emploi dont 45 cofinancés par le Département, et 450 contrats initiative emploi dont 12 cofinancés par le Département).
- 341 emplois d'avenir.

Soit, **pour l'ensemble de ces contrats aidés, des crédits payés à hauteur de plus de 8,8 M€.**

🔗 L'insertion par l'activité économique

- **27 structures** conventionnées,
- **3 829 salariés** en insertion (739 équivalents temps plein) et 696 personnes accédant à l'emploi en sortie d'accompagnement.

Financement mobilisé par l'État de près de 4 850 000 €.



🔗 L'insertion des jeunes

Les 3 missions locales :

- ont accompagné **9 066 jeunes** dont 1 450 à l'accès à la formation, 309 à l'alternance, 1 365 à l'emploi durable, 2 078 à l'emploi non durable.
- sont engagées depuis le 1er décembre 2013 dans l'expérimentation **garantie jeunes** : **1 338 bénéficiaires**, 650 jeunes sortis dont 54 % en emploi ou formation qualifiante.
- sont investies sur le programme **emplois d'avenir** : **1 522 contrats prescrits** et l'accompagnement à la sortie du dispositif pour 825 d'entre eux. Taux de sortie en emploi à l'issue du contrat : 55 %.

Financements mobilisés par l'État :

- 1 157 000 € en fonctionnement,
- 1 135 310 € au titre des actions spécifiques.

▲ UN PARTENARIAT SOUTENU EN 2016 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS OU LE RETOUR À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Il s'est traduit par :

- l'articulation des politiques État/Département dans le cadre du programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions et du pacte territorial d'insertion ;
- la coordination des différents acteurs et le suivi des parcours d'insertion des personnes tout en favorisant le développement équilibré de projets d'insertion de qualité (accompagnement global du demandeur d'emploi, cofinancement de l'insertion par l'activité économique et des contrats aidés, implication auprès des missions locales pour l'insertion des jeunes, notamment par le fonds d'aide aux jeunes à l'entrée dans le dispositif «garantie jeune», le groupement de créateurs...) ;
- la délégation de gestion du FSE (Axe 3 du programme opérationnel national FSE).

▲ L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'unité départementale de la DIRECCTE a accompagné les entreprises confrontées à des chutes d'activité, principalement conjoncturelles. Ainsi 82 entreprises ont été concernées en 2016, pour un volume d'heures autorisées de 76 2679. Le nombre d'heures « consommées » s'est élevé à 54 398 (soit environ 7 % des heures autorisées).



▲ LE DISPOSITIF "AIDE À L'EMBAUCHE DANS LES PME" : UNE DES MESURES DU PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI ANNONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN JANVIER 2016

Un dispositif simple et incitatif : il s'agit d'une aide de 500 € par trimestre pendant 2 ans, soit 4 000 € au total. Elle concerne les embauches effectuées à partir du 18 janvier 2016, pour tout contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) d'au moins six mois, ou transformation de CDD en CDI. L'aide est versée par l'agence de services et de paiement (ASP). La demande doit être faite dans les 6 mois suivant la date d'embauche du salarié. L'employeur doit justifier chaque trimestre de la présence du salarié auprès de l'ASP sous forme dématérialisée.

Un effet déclencheur : en 2016, 4 639 déclarations d'embauches ont été effectuées dans l'Allier, dans le cadre de ce dispositif. 80 % des embauches ont porté sur des entreprises de moins de 50 salariés.

Près de 40 % des embauches ont concerné des jeunes de moins de 26 ans et 44 % des personnes âgées de 26 à 44 ans. 64 % des embauches ont donné lieu à la conclusion de contrats CDI.

Les principaux secteurs d'activité sont l'hôtellerie, la restauration et le commerce.



▲ L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR PÔLE EMPLOI

Pôle Emploi a permis à près de 18 000 personnes de retrouver un emploi en 2016 (+ 9,3 %). Cette progression est largement due au « plan 500 000 formations ».

Pôle Emploi Allier a inscrit 4 970 demandeurs d'emploi en formation (plus du double de l'année précédente), ce qui a permis de dépasser les objectifs de l'Allier dans le cadre de ce plan et de permettre à un plus grand nombre de demandeurs d'emploi de retrouver une activité. En effet, 62 % d'entre eux ont eu accès à un emploi dans les 6 mois qui ont suivi la fin de leur formation.

Il est aussi à noter la croissance du nombre d'offres recueillies et satisfaites de plus de 3 % sur un an.

Pôle Emploi a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement nouveaux et adaptés aux besoins des publics jeunes ou nécessitant un soutien fort dans leur parcours.



III L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE

1

LA COHÉSION SOCIALE

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les contrats de ville des communautés d'agglomération de Moulins, Montluçon et Vichy, ainsi que le contrat de ville en veille active de Commentry, ont été signés avec les présidents de ces collectivités pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020,

Selon 3 piliers :

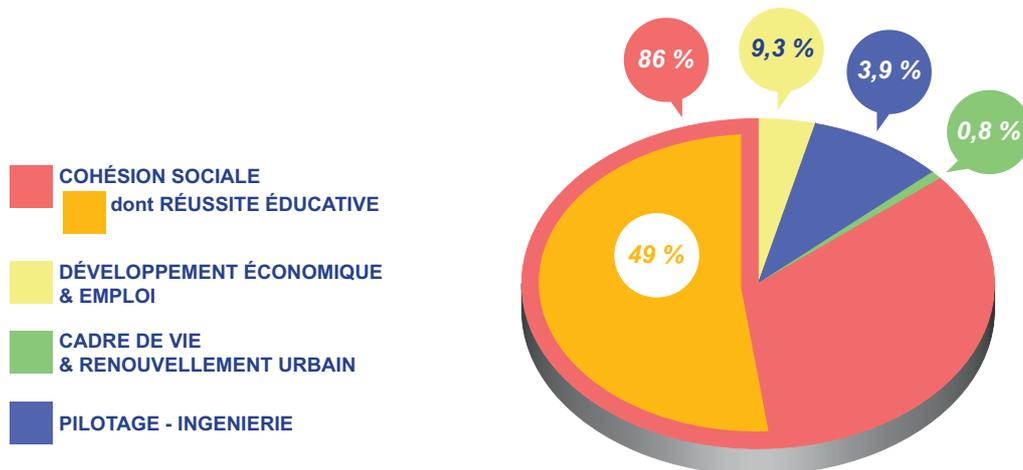
- « Cohésion sociale »,
- « Cadre de vie et renouvellement urbain »,
- « Développement économique et emploi »,

Avec 4 priorités transversales :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la prévention de toutes les formes de discrimination,
- les valeurs de la République et la citoyenneté.



Pour l'année 2016, la dotation globale du département de l'Allier s'est élevée à 718 178 € (366 178 € pour les actions d'animation dans les quartiers prioritaires et 352 000 € pour les programmes de réussite éducative).



LE SERVICE CIVIQUE

Depuis 2010, 650 jeunes sont entrés dans le dispositif dont 124 en 2015 et 252 en 2016, soit un doublement de l'effectif de volontaires sur l'année 2016. Plusieurs réunions de présentation du dispositif ont été organisées en 2016 sur les trois bassins (Vichy, Moulins, Montluçon) en partenariat avec les points information jeunesse.

Au total, une trentaine de structures a été accompagnée dans la construction des missions dont plusieurs collectivités, associations et établissements publics.

Un 1er groupe de travail a vu le jour dans le cadre du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il a pour mission de proposer une réflexion globale permettant d'accompagner au mieux la mise en œuvre du dispositif. Une offre de formation

commune à tout le département a été mise en place, permettant de construire un parcours cohérent pour l'ensemble des volontaires portant sur les droits et devoirs du citoyen, la laïcité, les médias et la citoyenneté européenne.



▲ L'OFFRE ÉDUCATIVE (FORMATION DES ANIMATEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS) :

Une **attention toute particulière** est portée à la **formation des animateurs et des intervenants en accueils collectifs de mineurs**. La DDCSPP a contrôlé en 2016 la qualité pédagogique de la majorité des sessions de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

De plus, elle s'est engagée sur la formation continue des animateurs et des directeurs d'accueils de mineurs. **L'offre de formation est entièrement financée par l'État**. Pour l'année 2016, **14 formations** ont été proposées et **184 participants** ont pu en bénéficier.



▲ L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre des **objectifs gouvernementaux en matière de développement de l'accueil de jeunes enfants et de soutien à la parentalité**.

Ce schéma doit permettre :

- d'impulser une dynamique partenariale ;
- de prendre en compte les besoins de toutes les familles et de porter une attention particulière aux plus fragiles ;
- d'adapter les services aux familles en fonction des caractéristiques des territoires ;
- de réduire les inégalités territoriales dans l'accès à ces services.

Son élaboration a été lancée le **20 septembre 2016** avec les différents partenaires œuvrant dans le champ de la petite enfance et de la parentalité. Le schéma devrait être finalisé au cours du 1^{er} semestre 2017.

▲ LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans le champ de la prévention des violences faites aux femmes, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) **soutient les actions du centre d'information sur les droits des femmes et des familles**, dont la juriste porte la référence départementale « violences au sein du couple ». Elle a par ailleurs pu rencontrer et **sensibiliser** les équipes des **groupes d'appui judiciaire des trois commissariats** du département.

Dans le champ de la prise en charge des femmes victimes de violences, **depuis l'automne 2016, chaque bassin urbain compte au moins un logement (chambre CHRS ou appartement ALT) exclusivement dédié aux personnes victimes de violences.**



▲ LA SENSIBILISATION AUX STÉRÉOTYPES FEMMES/HOMMES

La DDFE s'est mobilisée sur le thème des stéréotypes femmes/hommes et de leurs conséquences, y compris de manière concrète dans le domaine de l'orientation scolaire.

La collaboration avec de nombreux partenaires a permis de **proposer plusieurs sessions de sensibilisation aux professionnels et de soutenir des projets visant à sensibiliser directement les jeunes.**



▲ L'APPUI À L'INSERTION ET À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES FEMMES



Dans le champ de l'**appui à l'insertion et à l'activité professionnelle des femmes**, la DDFE a inscrit son action **dans le cadre des grandes réflexions territoriales** : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et schéma départemental des services aux familles.

De plus, l'année 2016 fut marquée par un **engagement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes**, par l'impulsion de réflexions partenariales, la promotion des dispositifs et bonnes pratiques, et le soutien aux structures accompagnant les porteuses de projet.



▲ AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a relancé la dynamique de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) avec la création de l'agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda planifie un certain nombre de travaux et mesures à mettre en œuvre d'ici 3, 6, 9 ans. **L'année 2016 a vu la montée en puissance du dispositif et ce sont plus de 80 % des ERP qui sont entrés dans la démarche.**



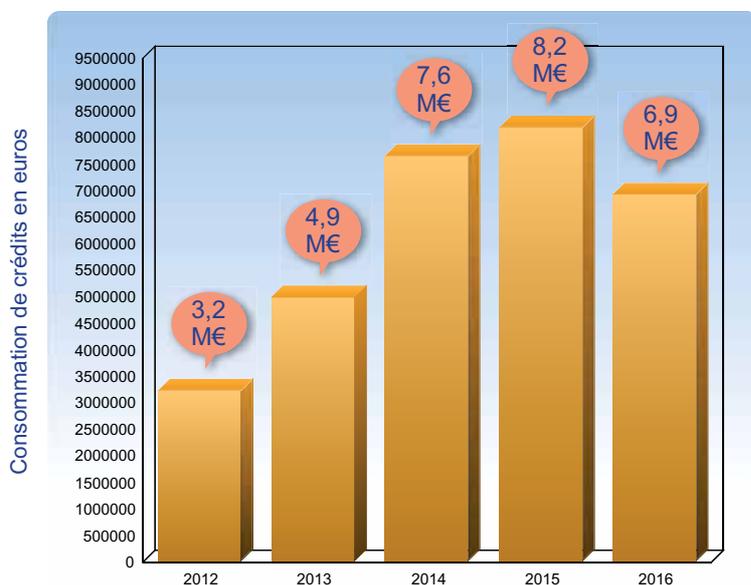
▲ LA RECONNAISSANCE DE 3 QUARTIERS D'INTÉRÊT RÉGIONAL DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Les quartiers « **Pierre Leroux** » et « **La Verrerie** » à **Montluçon** et le quartier « **Presles** » à **Cusset** ont été retenus au titre des projets d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (4,4 M€ de subventions ANRU pré-réservées). La signature en juillet 2016 des protocoles de préfiguration a formalisé **l'engagement des phases d'études des projets de renouvellement urbain portés respectivement par Montluçon Communauté et Vichy Communauté** sur ces quartiers.



▲ LES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) - PROGRAMME HABITER MIEUX

L'année 2016 a été marquée par l'augmentation des objectifs du programme « Habiter mieux » de l'Anah (6,9 M€ / 8,2 M€ en 2015).



Bilan financier

Le niveau de consommation de crédits pour l'année 2016 est de 6,9 M€, ce qui représente **839 logements améliorés.**

▲ L'ACCUEIL DES MIGRANTS



🏠 Accueil des migrants dans le département de l'Allier :

Le département de l'Allier présente le taux d'équipement en structures accueillant des demandeurs d'asile, le plus important de la région Auvergne-Rhône-Alpes (soit 1,07 place pour 1 000 habitants uniquement pour ce qui est des centres d'accueil de demandeurs d'asile). Sur l'année 2016, plusieurs dispositifs ont été ouverts dans le cadre d'appels à projets :

- un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de 60 places géré par l'association Viltais et situé à Commentry (30 places) et Montluçon (30 places). Autorisé à compter du 1er janvier 2016, la montée en charge s'est faite tout au long du premier semestre 2016. Cette ouverture porte la capacité du département à 370 places.
- un accueil temporaire - service de l'asile (dispositif d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) de 98 places géré par ADOMA et situé à Vichy à la résidence Claudius Petit.
- un centre provisoire d'hébergement de 45 places géré par l'association Forum Réfugiés Cosi et situé dans les communes de Moulins (30 places) et d'Yzeure (15 places). Ce centre a pour vocation d'accueillir les bénéficiaires d'une protection sortant de CADA ou les bénéficiaires d'une protection internationale pris en charge en structure d'urgence et qui ne peuvent accéder directement au logement, pour des raisons d'autonomie ou de saturation du parc de logements sur certains territoires.

🏠 NOMBRE DE PLACES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS

◆ CADA : Centre d'accueil des demandeurs d'asile (370 places)

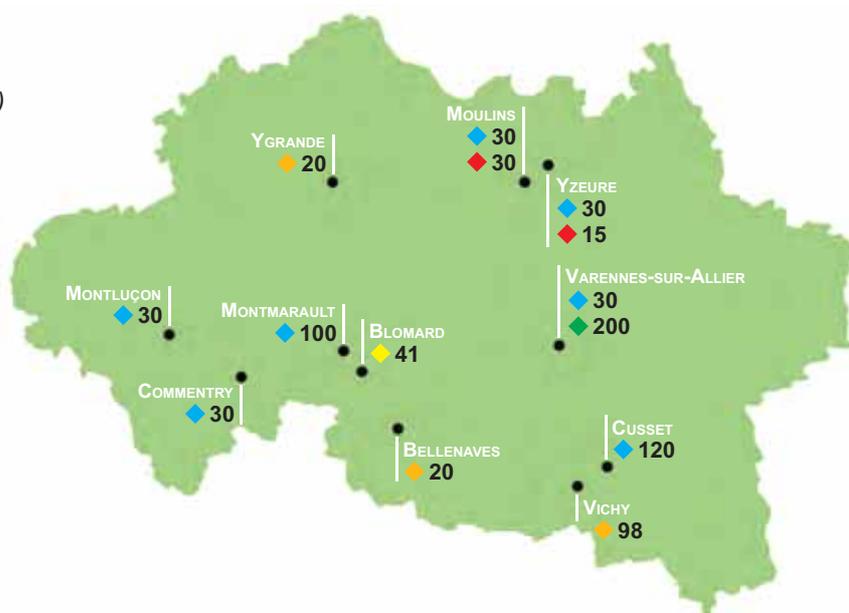
◆ ATSA : Accueil temporaire service de l'asile (138 places)

◆ CPH : Centre provisoire d'hébergement (45 places)

◆ CAO : Centre d'accueil et d'orientation (200 places)

◆ CAOMI : Centre d'accueil et d'orientation de mineurs isolés (41 places)

Soit un total de 794 places



🏠 Pôle Emploi a mis en place un dispositif spécifique en faveur du public des migrants :

- organisation de réunions d'information collective en langue anglaise pour présenter les services de Pôle Emploi et tracer leur expérience professionnelle,
- inscription des personnes dans un délai de 15 jours sur un premier module de formation en français à visée professionnelle de 150 heures d'une durée d'un mois.

170 personnes (dont plus de 80 à Varennes-sur-Allier et près de 50 à Vichy) ont ainsi été inscrites à Pôle Emploi depuis septembre 2016.

9 sessions de formation en français à visée professionnelle de 150 heures, financées par Pôle Emploi (340 000 €), ont été réalisées depuis septembre 2016 pour 135 personnes.

🏠 Centre d'accueil et d'orientation de Varennes-sur-Allier (CAO) :



Implanté sur la « zone vie » de l'ancien Détachement Air de Varennes-sur-Allier depuis le 23 octobre 2015, ce centre, d'une capacité de 200 places, est géré par l'association Viltais.

Il accueille des hommes isolés en provenance de Paris ou de Calais.

Depuis son ouverture, le CAO a reçu 726 personnes au 26 décembre 2016, dont 582 en provenance de l'Île-de-France et 144 personnes de Calais.

Centre d'accueil et d'orientation de mineurs isolés (CAOMI)

A la suite du démantèlement du camp de Calais, **un CAOMI a ouvert dans le département de l'Allier le 3 novembre 2016 pour une durée de quatre mois** dans les locaux du château de Blomard. Le centre **a accueilli à son ouverture 41 mineurs isolés** en provenance de Calais. L'association Viltais, gestionnaire de ce centre, a assuré

les missions d'hébergement, de restauration, d'accompagnement social/éducatif et de transport des mineurs non accompagnés.

Après évaluation du conseil départemental et en cas de minorité et d'isolement confirmé, ces jeunes sont entrés dans le dispositif général de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux.



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

A l'initiative des services de l'État, **Vichy Communauté** poursuit l'**objectif de création de 40 places d'aires d'accueil** dans l'agglomération pour respecter les engagements donnés dans le schéma départemental.

3

LA SOLIDARITÉ



LE SUIVI DES MILITAIRES BLESSÉS EN 2016

Le contrat d'objectif et de performance de l'**office national des anciens combattants et victimes de guerre** a formalisé la décision du ministre de la défense de charger l'établissement public du **suiti, dans la durée, des blessés militaires en participant à leur réinsertion dans la société civile.**

Le fait d'être blessé en opérations extérieures permet au militaire de se voir reconnaître le statut d'ancien combattant de manière dérogatoire.

Le service départemental de l'Allier est l'interlocuteur naturel des cellules d'aide aux blessés des armées.

Il propose un accompagnement individuel des dossiers de pensions militaires d'invalidité.

Les militaires blessés bénéficient d'aides financières, de prestations de services comme l'aide à la formation

et la reconversion professionnelle. Un soutien particulier est apporté aux victimes de stress post-traumatique ainsi qu'à leurs familles. Ils représentent 75% des blessés suivis. **En 2016, quatre enfants ont été adoptés par la Nation en qualité de pupilles.** Une attention spéciale est portée aux critères de fragilité (*familiale, physique et psychique*) ainsi qu'aux facteurs de précarité professionnelle.

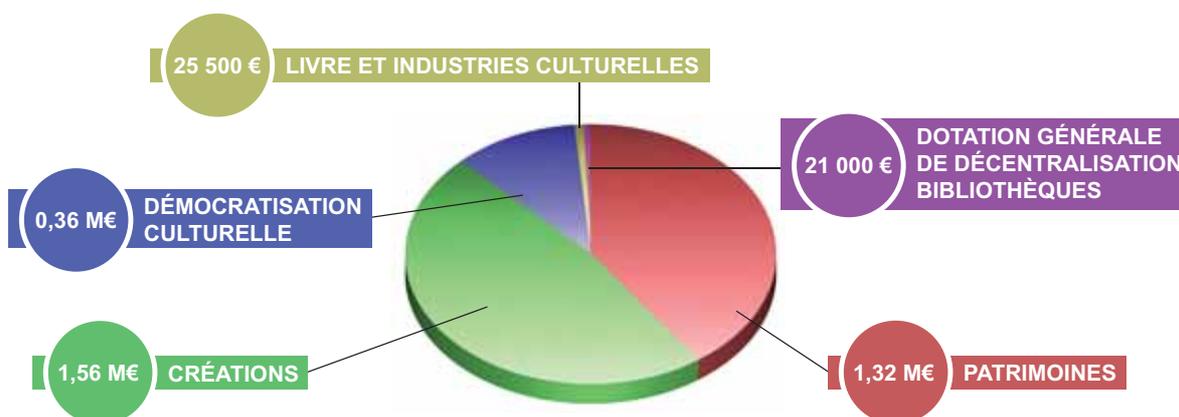


4

LA CULTURE

UN INVESTISSEMENT FINANCIER SIGNIFICATIF

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a engagé 3,3 M€ dans l'Allier en 2016, sur les 4 budgets opérationnels de programme (BOP) déconcentrés:



UN TERRITOIRE CRÉATIF

Arts plastiques

L'Allier est un territoire historique de résidences d'artistes plasticiens (Dompierre-sur-Besbre, Montluçon, Cérilly), qui contribuent à mailler le territoire. Un nouveau lieu expérimental (**Concern à Cosne d'Allier**) est labellisé atelier de fabrique artistique. Les résidences offrent aux artistes, outre les conditions d'hébergement et de travail, un espace d'exposition et une publication. Certaines développent un important programme de sensibilisation des publics, notamment scolaires. Une résidence de designer a été accompagnée par la DRAC au lycée Jean Monnet-Yzeure, pôle verrier d'excellence. La DRAC soutient également le festival de photographies contemporaines « Portraits » de Vichy, suivi par 26 000 personnes en 2016. Un projet de commande publique pour la conception d'un espace ludique au centre national du costume de scène de Moulins est en cours.



Théâtre

4 des 32 compagnies dramatiques conventionnées par l'État en région sont installées dans l'Allier : Les Antiaclasses, Le Petit Théâtre Dakoté, Procédé Zèbre et La Belle Meunière.

D'autres compagnies historiques (Footsbarn Théâtre) ou émergentes sont également accompagnées par la DRAC pour leur travail d'action culturelle sur le territoire.

Le centre dramatique national – Théâtre des Îlets à Montluçon est subventionné par l'État à hauteur d'un peu plus d'1 M€ (73 % de son financement). Son projet artistique et territorial ambitieux explique ce soutien important.

Le Cube, à Hérisson, lieu d'accueil de résidences géré par la compagnie La Belle Meunière, a été reconnu comme « atelier de fabrique artistique » par le ministère de la culture en 2016 (70 000 € d'aides de l'État). L'État a également accompagné à hauteur de 70 000 € la scène conventionnée cirque de Cusset.

Livre et lecture

La DRAC a accompagné des librairies ainsi que plusieurs manifestations littéraires : Festival des illustrateurs de renommée nationale à Moulins, expositions autour du livre et de la littérature à Dompierre-sur-Besbre...

Cinéma

2 manifestations ont été soutenues dans le champ du cinéma pour un montant de 9 000 € :

- Ciné bocage à Avermes ;
- l'association des rencontres cinéma à Dompierre-sur-Besbre.

UN TERRITOIRE PROPICE À L'ACTION CULTURELLE

Des moyens pour l'éducation artistique et culturelle

La politique d'éducation artistique et culturelle privilégie les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville et s'appuie sur les structures culturelles du territoire. La DRAC a consacré 250 000 € en 2016 (27 % des crédits, 24 % des élèves de l'académie) à cette politique. Résidences d'artistes en milieu scolaire, jumelages entre établissements et lieux de diffusion, projets culturels permettent d'assurer la rencontre des œuvres et des artistes avec les jeunes, dans et hors le cadre scolaire.

Une politique culturelle à dimension interministérielle

Le dispositif Culture à l'hôpital favorisant la présence artistique dans les établissements hospitaliers est remarquable dans l'Allier. La mesure Culture-justice permet de soutenir des actions auprès des jeunes (ateliers radio, art urbain, théâtre, projections) au centre pénitentiaire d'Yzeure et à la maison d'arrêt de Montluçon.



Un projet emblématique dans le pays de Moulins

Un projet culturel sur le territoire Bourbon pays de Moulins a été construit en partenariat avec le centre national du costume de scène, **en faveur de la jeunesse des territoires ruraux fragiles et des quartiers prioritaires de la politique de la ville**. En 2016, **23 partenaires**

se sont mobilisés (*établissements scolaires, instituts médico-éducatifs, structures d'insertion professionnelle*), et quatre sites culturels de l'agglomération moulinoise ont coopéré, donnant à ce projet une dimension collective et interdisciplinaire.

L'ALLIER, TERRE DE PATRIMOINES



Monuments historiques

Le département compte **507 monuments historiques dont 365 inscrits et 108 classés**.

En 2016, **30 dossiers d'investissement** ont été programmés sur les monuments n'appartenant pas à l'État (*5 objets, 25 immeubles*) **pour une participation de l'État de 1,3 M€ et un montant total de travaux de 4 M€**.

12 % du programme régional ont été investis sur les monuments historiques « non État ». 5 opérations dépassent 100 000 € de part État.

Les principaux dossiers patrimoniaux en cours sont, à Moulins, la cathédrale Notre-Dame, la Chapelle de la Visitation, et **à Montluçon** la restauration des couvertures de l'église Saint-Pierre. **A Gannat**, l'église Sainte-Croix connaît un programme pluriannuel de restauration, qui a concerné en 2016 les chapelles latérales.



Triptyque du Maître de Moulins

L'Allier se caractérise par **un grand nombre d'édifices religieux contenant d'exceptionnels cycles de peintures murales médiévales**. Plusieurs communes et des associations de propriétaires s'investissent dans des programmations ambitieuses d'étude et de restauration des décors. C'est le cas à Saulcet (*Église Saint-Julien*), Saint-Pourçain-sur-Sioule (*chapelle de Briailles*), Taxat-Senat (*ancienne église Saint-André*) ou encore Jenzat (*église Saint-Martin*). Elles sont regroupées au sein d'une « Route des églises peintes du Bourbonnais », itinéraire valorisant ce patrimoine exceptionnel.

Archéologie

21 diagnostics ont été prescrits en 2016 (*9 conduits par le service d'archéologie préventive du Département de l'Allier*). Le diagnostic archéologique réalisé dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église à Brout-Vernet, a mis en évidence des sépultures et des sarcophages en grès devant le porche.

6 521 entités archéologiques (sites) sont enregistrées pour l'Allier, ce qui représente 28,5 % des sites de l'ex-région Auvergne.

Plusieurs fouilles programmées se sont poursuivies (*programmes de recherche*) :

- Au lieu-dit « La Couronne », la fouille du site de hauteur (Antiquité tardive/haut Moyen Âge) s'est poursuivie sur la commune de Molles, sur l'éperon qui surplombe Cusset ;
- Sur le site de la villa de Cheberne à Nérès-les-Bains, la fouille de la citerne a atteint le fond à 13,40 m devant les visiteurs pendant les journées du patrimoine ;
- Le massif forestier de Tronçais a fait l'objet de prospections archéologiques, révélant un sanctuaire du haut Empire dont les ruines ont été réinvesties au VIIe siècle.



Villa de Cheberne à Nérès-les-Bains



« La Couronne » à Molles



« La Couronne » à Molles

Musées

Le département possède dans le domaine des musées, **9 musées de France avec des équipements majeurs**, notamment le centre national du costume de scène (CNCS) de Moulins, le musée Anne de Beaujeu et le Mupop de Montluçon. **L'accompagnement de l'État s'est établi à 37 000 € en 2016**.

IV L'ÉTAT S'ENGAGE POUR AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LES TERRITOIRES

1

L'AGRICULTURE

▲ LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Depuis septembre 2015 et jusqu'à l'été 2016, un travail minutieux de remise en conformité du registre parcellaire graphique (RPG) a été mené afin de répondre aux exigences de la commission européenne. Cette importante phase de numérisation des éléments topographiques (*haies, mares, bosquets, arbres, ...*) présents dans les déclarations des agriculteurs a permis à la France, dans le cadre d'un contentieux européen, d'apporter à l'Europe les preuves de sa bonne gestion des RPG.

Ainsi, le travail d'instruction des demandes 2015 des



agriculteurs a pu s'achever en septembre 2016 et les aides finales ont été versées à l'automne 2016 pour 99 % des dossiers.

En conséquence du retard accumulé au niveau national par ce travail de remise en conformité, l'instruction des aides 2016 n'a commencé que très tardivement. Un nouvel apport de trésorerie a été mis en place permettant de payer aux agriculteurs 90 % des financements 2016, dans l'attente du versement du solde qui devrait avoir lieu au printemps 2017.

▲ L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

La crise économique subie par le monde agricole, notamment le secteur de l'élevage, depuis quelques années et exacerbée en 2015 par des cours bas, s'est confirmée en 2016, avec des prix encore plus faibles en filières bovines et céréalières. Les conditions climatiques de 2016 ont ainsi perturbé les récoltes céréalières en qualité et quantité. Les récoltes mondiales ayant été bonnes, les cours ont été maintenus à la baisse.

Au vu de cette crise touchant tous les secteurs agricoles, le plan de soutien 2015 initialement réservé aux éleveurs a été étendu aux céréaliers. Dans le cadre d'un pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, les mesures concernant la mise en place d'une restructuration des prêts ou une année blanche ont été reconduites en 2016 et ce jusqu'au 31 mars 2017. Le pacte de consolidation permet en outre la prise en charge du coût de la garantie via la Banque publique d'investissement ou la SIAGI (*société de caution mutuelle pour les petites entreprises*), avec un dépôt des dossiers jusqu'au 31 mars 2017 également.

Un dégrèvement sur la taxe sur le foncier non bâti a été généralisé dans le département pour les terres en céréales ayant subi des pertes de cultures dues aux conditions climatiques (*pour un montant de 1 600 000 €*). Enfin, une aide à la trésorerie pour les éleveurs a été mise en place avec :

- un versement de 1 000 € aux éleveurs laitiers,
- une prime de 150 € par bovin viande abattu en janvier ou février 2017 dans l'objectif de désengorger le marché.

Au total dans le département, les mesures conjoncturelles ont déjà permis d'apporter un soutien

aux exploitations agricoles de l'ordre de 23 M€ dont :

- 17 M€ au titre de la calamité sécheresse 2015, dont 1 850 000 € pour le dégrèvement sur la taxe sur le foncier non bâti déclenché à cette occasion sur les terres en prairies et maïs ensilage,
- 3,5 M€ pour la prise en charge d'intérêts de prêts pour les éleveurs bovins et porcins,
- 1,4 M€ de report ou de prise en charge de cotisations sociales et 304 000 € de prise en charge ou de report d'impôts,
- 82 000 € pour la mise en place d'années blanches.



▲ UN SCHÉMA DES STRUCTURES COMMUN AUX 4 DÉPARTEMENTS DE L'EX-RÉGION AUVERGNE

En France, un agriculteur peut exploiter une terre à deux conditions : il doit avoir l'accord du propriétaire et être bénéficiaire d'une autorisation d'exploiter. Cette autorisation est discutée en commission départementale d'orientation de l'agriculture et délivrée par l'administration. Le schéma des structures établit des priorités dans l'attribution des autorisations d'exploiter. Depuis le 2 avril 2016, l'Allier partage le même schéma avec les autres départements auvergnats, les décisions étant signées par le préfet de région, et les priorités établies pour les 4 départements. Par exemple, les projets d'installation ou de consolidation des exploitations seront prioritaires sur des agrandissements importants.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

L'aménagement à 2 x 2 voies de la RN.7 : ouverture du tronçon sud de la déviation de Varennes-sur-Allier

Inaugurée le 17 décembre 2016, la déviation sud de Varennes-sur-Allier a été mise en service le 21 décembre 2016.

Cette déviation fait partie de l'aménagement à 2 x 2 voies de l'itinéraire RN.7 – RN.82, qui, en continuité de l'autoroute A.77 entre Dordives et Cosne-sur-Loire, relie Cosne-sur-Loire et Balbigny.

L'aménagement de ce tronçon de 4,8 km, sans accès riverains, a permis d'assurer la déviation du trafic de la RN.7 (10 à 15 000 véhicules/jour, dont plus de 30 % de poids lourds) du centre-bourg de la commune de Varennes-sur-Allier, entre l'échangeur de la RD.46 à Chazeuil et l'échangeur de la RN.209 à Montloubet.



La mise à 2 x 2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoïn



L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de mise à 2 x 2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoïn s'est déroulée du 25 avril au 17 juin 2016. La commission d'enquête publique a donné un avis favorable au projet dans son rapport publié le 18 juillet 2016.

Le décret en Conseil d'État de déclaration d'utilité publique est attendu au 2ème trimestre 2017, la signature de la concession mi-2018, le lancement des travaux fin 2019 et la mise en service complète fin 2021.

Le contournement nord-ouest de Vichy : choix de la variante préférentielle

Le projet de contournement nord-ouest de l'agglomération de Vichy comprend la réalisation d'une section de route bidirectionnelle (à deux voies) en tracé neuf d'environ 6,5 km entre l'extrémité de l'autoroute A.719 et la RD.67, sur le territoire des communes d'Espinasse-Vozelle, Vendat, Charmeil et St-Rémy-en-Rollat, ainsi que la requalification d'une section de 5,5 km de la RD.67.

Le comité de pilotage du projet, réuni le 22 décembre 2016, a validé le choix de la variante préférentielle de la section en tracé neuf, qui fera l'objet des études préalables à la déclaration d'utilité publique. Ces études seront intégralement financées par l'État.

La définition de la variante préférentielle est l'aboutissement d'une concertation engagée au cours de l'année 2016 auprès de l'agglomération de Vichy, du Département et des communes concernées qui ont délibéré favorablement au projet présenté.



La RN.209 - déviation urbaine de Billy : avancement des études

Cette opération, inscrite au contrat de plan État Région (CPER), a pour but de modifier la circulation de la RN.209 au centre-bourg de Billy en délestant la Grand'Rue actuellement empruntée par le trafic en sens nord-sud, par l'aménagement et la mise à double sens de circulation de la voie actuellement utilisée dans le sens sud-nord. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification du centre-bourg.

Cette opération est réalisée par l'État en partenariat avec la commune, la communauté d'agglomération de Vichy, et le conseil départemental de l'Allier qui apporte un cofinancement. Une convention a été signée en septembre 2016 entre la commune (qui procède aux acquisitions foncières), l'État (1,2 M€) et le Département (0,5 M€).

Un bureau d'études a été désigné à l'automne 2016 pour assurer la maîtrise d'œuvre et disposer en 2017 d'un projet technique détaillé permettant ensuite de lancer les appels d'offres des travaux.





📍 Les enquêtes publiques RCEA et la réserve naturelle du Val d'Allier

Le décret portant création de la réserve naturelle nationale (RNN) du Val d'Allier nécessite d'être modifié pour la mise à 2 x 2 voies de la RCEA, car seuls les travaux d'entretien peuvent être autorisés. La révision de ce décret résulte d'un compromis visant à restaurer la dynamique fluviale de l'Allier dans ce secteur artificialisé (*retrait d'enrochements en rive gauche*) et permettre aux riverains de se protéger si la mobilité de l'Allier porte atteinte à la sécurité des biens ou des personnes. Une étude hydraulique est en cours de réalisation pour évaluer le risque correspondant.

La modification du décret portant création de la RNN du Val d'Allier a fait l'objet d'une concertation en 2016 sous la responsabilité du préfet de l'Allier, avec des

consultations locales et une enquête publique. Les avis recueillis ont été favorables. Le dossier a ensuite reçu l'avis favorable du conseil national de la protection de la nature lors de sa session du 13 décembre 2016. Le décret modificatif devrait être signé début 2017.



▲ LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES



📍 Le sujet des petites lignes : travaux à venir sur la ligne Lyon/Paray-le-Monial

À la fin de l'année 2015, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soucieux de préserver l'avenir des lignes ferroviaires appelées « petites lignes », ont souhaité obtenir un diagnostic précis de ces lignes de la part du maître d'ouvrage SNCF Réseau. Ce diagnostic, produit en mars 2016, met en évidence un fort risque d'apparition de ralentissements d'ici 2020 sur de nombreuses lignes.

Dans l'Allier, la ligne Moulins/Paray-le-Monial/Lyon (desserte TER Nevers/Moulins/Lyon) notamment concernée, est menacée de fermeture à partir de début 2017 en cas d'absence de travaux.

Pour remédier à cela, cette ligne, inscrite à la fois au CPER Rhône-Alpes (section entre Lyon et Paray-le-Monial) et au CPER Bourgogne, va faire l'objet de travaux conséquents de mars à décembre 2017, en simultané du côté de la Bourgogne (travaux de renouvellement de voie et de traitement d'ouvrages).

Ainsi, 14,7 M€ de travaux seront investis sur Lyon/Paray-le-Monial (sur le CPER 2015-2020, avec une part État de 30 %), et 33 M€ côté Bourgogne (section Paray-le-Monial/Chauffailles).

📍 Les Trains d'Équilibre des Territoires (TET) : desserte Nantes/Tours/Lyon

Suite aux propositions de la commission « Avenir des TET », le gouvernement a mené une réflexion dans le cadre d'une « feuille de route pour un nouvel avenir » des Trains d'Équilibre du Territoire. Cette réflexion s'est conclue en 2016 par l'annonce du maintien de 6 lignes sous la seule autorité de l'État (18 autres lignes sont transférées aux Régions) :

- trois lignes de longue distance, dites structurantes à l'échelle du territoire dont Paris/Clermont-Ferrand,
- trois lignes dites d'aménagement du territoire dont Nantes/Tours/Lyon.

Ces lignes doivent bénéficier d'un service à haute performance, tant en matière de confort que de régularité et de fiabilité. Le préfet Philizot a été missionné au niveau national pour mener une concertation concernant ces lignes et notamment mettre en place une réflexion sur la desserte.

Ainsi, l'actuelle ligne Tours/Lyon, qui assure notamment 2 allers/retours quotidiens Moulins/Lyon, sera prolongée vers Nantes et verra l'arrivée de nouvelles rames Alstom « Coradia Liner » (en remplacement des anciennes rames Corail) pour assurer cette desserte à partir de 2018.



LE CONFORTEMENT DE LA PLANIFICATION À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Le périmètre intercommunal est le plus pertinent pour la mise en œuvre des politiques prioritaires que sont la préservation de l'environnement et du paysage, la consommation économe de l'espace, la lutte contre l'étalement urbain, la prise en compte des risques, etc.

Ainsi, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) permet à la fois de construire un projet de territoire dans le respect des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de foncier, de déplacements et de risques, et de le décliner réglementairement pour encadrer le développement du territoire.

Le PLUi facilite en outre le travail des services instructeurs du droit des sols et garantit une vraie cohérence dans les règles d'urbanisme entre les communes d'une même intercommunalité.

En lien avec la réforme intercommunale, le PLUi

a vocation à se substituer progressivement aux documents communaux tels que les plans locaux d'urbanisme/plans d'occupation des sols et les cartes communales. Les services de l'État accompagnent les communes et leurs groupements dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Certaines collectivités ont bénéficié d'un soutien financier de l'État dans le cadre de l'appel à projets PLUi en 2015 et 2016.

Dans le département de l'Allier, on dénombre :

- 1 PLUi approuvé en 2009 dans la communauté de communes (CC) Pays de Lapalisse,
- 1 PLUi en cours d'élaboration depuis 2015 dans la CC de la Montagne Bourbonnaise,
- et 2 PLUi en cours de lancement dans la CC Région de Montmarault et la communauté d'agglomération montluçonnaise.

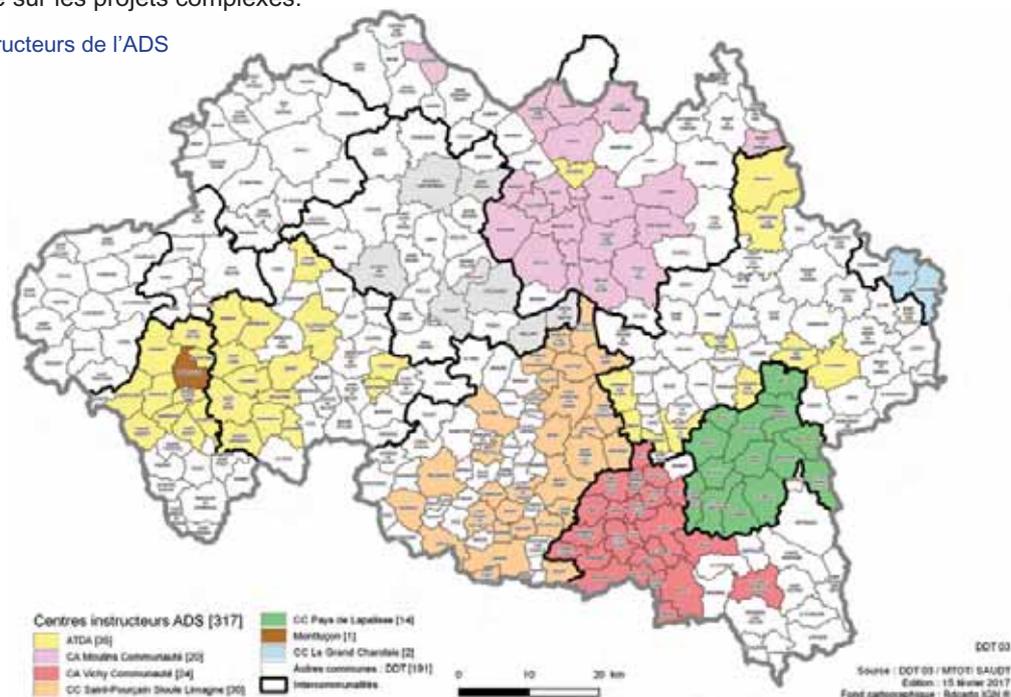
LE MAINTIEN DE LA PRÉSENCE DES SERVICES DE L'ÉTAT AUPRÈS DES COMMUNES DANS LA GESTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2016, les services de l'État ont maintenu leur mise à disposition gratuite pour l'instruction des actes d'urbanisme, sauf pour les communes membres d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants qui se sont dotées d'un document d'urbanisme.

Cela représente 209 communes et un volume de plus de 2 600 actes pour l'ensemble de l'année 2016.

Les services de l'État centralisent la fiscalité de l'urbanisme. Ils se tiennent à disposition de toutes les communes, même celles qui disposent de leur propre service d'instruction, pour leur apporter conseil et expertise en matière d'urbanisme sur les projets complexes.

Services instructeurs de l'ADS



L'ENGAGEMENT LOCAL MARQUÉ EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LIEN AVEC L'ACCORD DE PARIS

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE

2 projets TEPCV ont été signés sur les communautés d'agglomération (CA) de Moulins (500 000 €) et Vichy (2 M€), un troisième est en cours de signature sur celle de Montluçon (500 000 €). Les services de l'État se sont également engagés en faveur des énergies vertes : promotion/développement de la filière liée à la méthanisation.

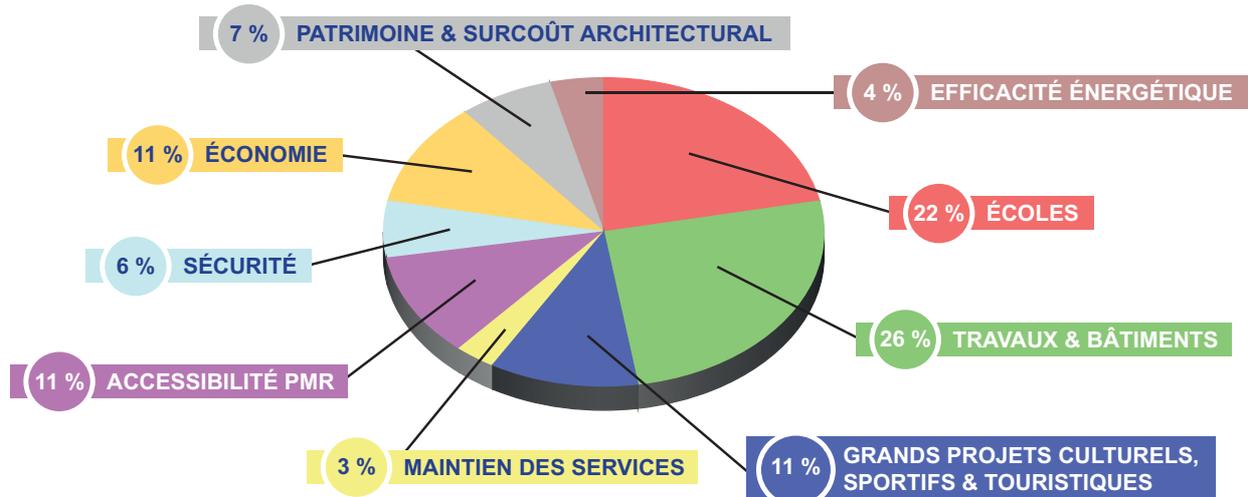
LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL, DETR)

Afin de soutenir l'investissement local, la loi de finances pour 2016 a instauré le FSIL doté de 800 M€, qui s'ajoutent aux 200 M€ de crédits supplémentaires pour la DETR.

Les chiffres clés :

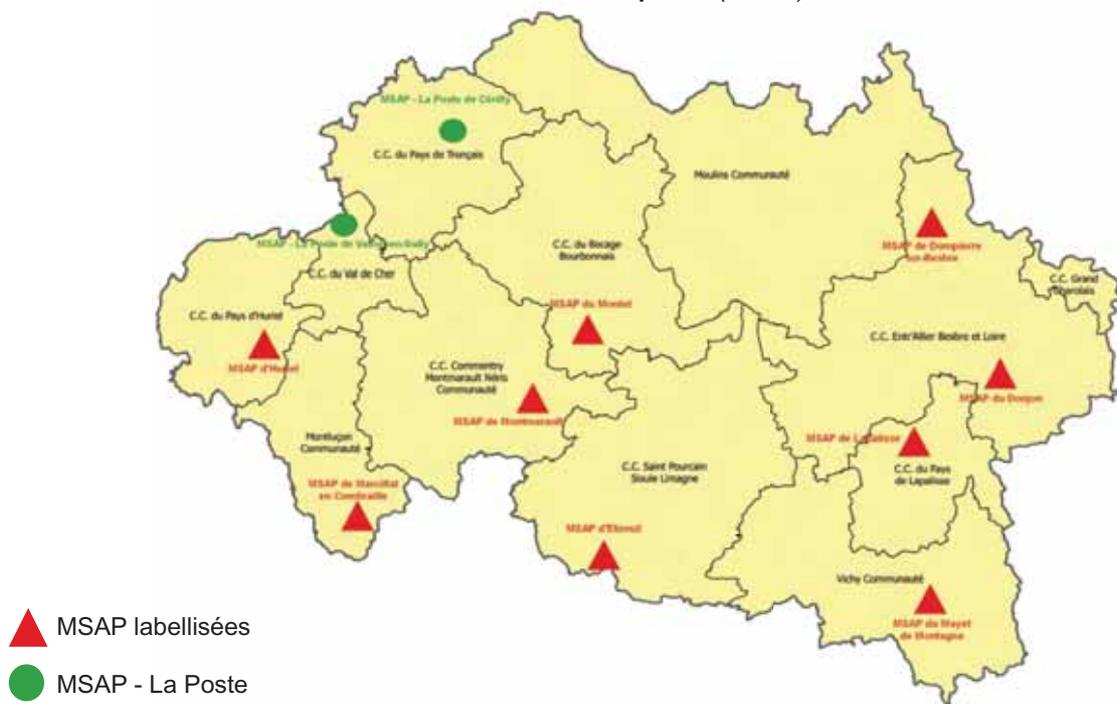
- Une DETR maintenue au niveau exceptionnel de 7 M€, ayant bénéficié à 242 projets et 172 collectivités pour un montant de travaux de 21,7 M€ HT.
- Un FSIL pour : 19 communes et EPCI, à hauteur de 4,2 M€ de crédits mobilisés pour 20 M€ de travaux HT.
- Une intervention financière globale (DETR + FSIL) en 2016 de 11 244 205 € pour plus de 41 M€ de travaux HT.

Catégories des équipements financés par DETR en 2016



LES MESURES EN FAVEUR DE LA RURALITÉ

Maisons de services au public (MSAP) en Allier



Suite aux assises de la ruralité, 3 comités interministériels ont adopté 104 mesures en faveur de la ruralité en 2016. Dans l'Allier, l'accent a été mis notamment sur le déploiement d'un réseau de maisons de services au public. En 2016, l'appui au fonctionnement des MSAP a mobilisé 207 000 € de crédits d'État et de fonds européens.

▲ L'AVANCÉE DE LA CONVENTION "RURALITÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES"

La convention a été signée en novembre 2015. Au cours de l'année 2016, **des travaux ont été menés par l'éducation nationale au sein des territoires**, en concertation avec les maires. Ils se sont déclinés tant à l'échelon du département, des bassins qu'à un niveau plus localisé.

Le constat suivant peut être réalisé :

- **Sur les 237 communes** disposant d'une ou plusieurs écoles, **115** sont engagées ou en cours **d'engagement dans une réflexion sur leurs structures scolaires, soit près de 48,5 %**.
- **Sur les 49 regroupements pédagogiques intercommunaux**, **32** se sont inscrits **dans une réflexion** portant sur leurs structures scolaires, **soit 65,3 %**.
- **Les pôles urbains** constitués des 3 villes principales de l'Allier et de celles qui composent leur périphérie, **travaillent également à la restructuration de leur réseau scolaire**.

A partir de scénarii, **les élus concernés travaillent ensemble à l'identification d'un schéma d'évolution** prenant en compte les investissements, les emplois, les transports et l'intérêt pédagogique pour les élèves. **Le conseil départemental est sollicité sur sa compétence « transports scolaires »**.

▲ LES CHAMBRES CONSULAIRES DE L'ALLIER : ÉLECTIONS DES MEMBRES

Élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie

Du 21 octobre au 7 novembre 2016, 14 326 électeurs ont été appelés à voter afin d'élire les membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier ainsi que les représentants de l'Allier au sein de la chambre de commerce et d'industrie régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

2 614 électeurs y ont pris part, soit un total d'environ 20 % de participation, dont 13 % par correspondance et 7 % par voie dématérialisée.

Cette élection a conduit à la fusion de la chambre de commerce et d'industrie de Moulins-Vichy et de la chambre de commerce et d'industrie de Montluçon-Gannat en une seule chambre départementale « chambre de commerce et d'industrie de l'Allier » dont les membres ont été élus pour 5 ans (2017-2021).

Élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat



De fin septembre au 14 octobre 2016, 6 508 électeurs ont été appelés à voter afin d'élire les membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier (17 sièges à pourvoir), ainsi que les représentants de l'Allier au sein de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (8 sièges à pourvoir).

Le vote a entièrement été réalisé par correspondance. Le dépouillement s'est déroulé le 19 octobre 2016 à la préfecture de l'Allier.

1 095 électeurs ont pris part au vote, soit environ 18,30 % de participation.

Les 25 membres (départementaux et régionaux) ont été élus pour 5 ans.

5

L'ENVIRONNEMENT

▲ LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Le contrôle de la détention et commercialisation de la faune

Contrôle de la détention de la faune sauvage captive suivant les autorisations d'ouverture et de certificats de capacité chez des particuliers ou des établissements.



Surveillance sur internet de la commercialisation de la faune, notamment les espèces protégées ou soumises à réglementation telle que le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction.

Le respect de l'arrêté préfectoral de protection du biotope de la rivière Allier et la protection des sternes

Surveillance sur tout le parcours de la rivière Allier dans le département pour le respect de l'arrêté préfectoral de protection du biotope sur le domaine public fluvial.

Surveillance et protection des sites de nidification des sternes Pierregarin et Naine, oiseaux migrateurs, principalement à l'îlot du pont Régemortes à Moulins.



☞ La police judiciaire de l'eau



En 2016, le service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a réalisé **35 contrôles concernant la lutte contre les pollutions par les pesticides**. Suite à ces contrôles, **6 enquêtes judiciaires** ont été ouvertes et **7 délits ont été relevés**.

Le non-respect de la réglementation sur l'usage des pesticides occasionne d'importants surcoûts d'équipement et de traitement des eaux dégradées, supportés par les collectivités territoriales, et in fine par les usagers des services d'alimentation en eau potable.

Les pollutions diffuses constituent l'une des principales causes de non atteinte du bon état des eaux, en application de la directive 2000/60/CE dite « cadre sur l'eau » du 23 octobre 2000. La non réduction de ces pollutions diffuses est de nature à exposer l'État à un risque contentieux à terme, si les teneurs en produits phytosanitaires ne sont pas maîtrisées très rapidement.



☞ La modernisation des plans de chasse au grand gibier

Le département compte près de **11 000 chasseurs**. La DDT a **délivré 3 700 plans de chasse en 2016 pour le grand gibier** : sanglier, cerf, chevreuil. En l'absence de grands prédateurs, la régulation par la chasse est une nécessité pour atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique qui permette de concilier la présence d'animaux sauvages et la protection des intérêts agricoles et forestiers. Afin d'augmenter la sécurité lors des actions de chasse, d'améliorer la gestion des populations de grand gibier à une échelle territoriale pertinente, de limiter les risques de chasse sur autrui et de réduire le nombre de plans de chasse dans le département, la **commission départementale de chasse et de faune sauvage s'est prononcée en décembre 2016 pour une augmentation des seuils minima d'attribution de bracelets pour la chasse au grand gibier**. Cette évolution sera mise en œuvre pour la saison 2017/2018 afin de laisser le temps aux chasseurs d'adapter leurs territoires de chasse à ces nouveaux seuils.

▲ LA POLITIQUE DE L'EAU

☞ La gestion du domaine public fluvial

La DDT est gestionnaire du domaine public fluvial sur le Cher et l'Allier.

Afin de faciliter l'écoulement des eaux en période de fortes crues, **les îlots situés en aval immédiat du pont Régemortes à Moulins ont été dévégétalisés**. Ces travaux ont permis de réouvrir le milieu à des espèces comme les sternes, oiseaux protégés qui nichent au sol sur ces îlots. Cette action montre que la protection contre les inondations et celle des milieux naturels ne sont pas forcément antagonistes.



☞ La gestion quantitative de l'eau

Après un printemps fort arrosé, le département a connu **une sécheresse prononcée** qui a nécessité de mettre en place par arrêtés préfectoraux **des mesures de restriction et d'interdiction de certains usages de l'eau pendant l'été, sur les bassins les plus touchés par le manque d'eau (Cher amont, Oeil Aumance, Bouble et Boublon)**. Ces mesures de restriction ont **concerné tous les usages domestiques, industriels et agricoles de l'eau**. En 2016 a été mise en place **pour la première fois dans**

le département la gestion quantitative de l'eau pour l'irrigation, portée par la chambre d'agriculture avec l'appui de la DDT. Cette gestion, **qui se traduit par un plan de répartition allouant des volumes maxima prélevables par point d'irrigation**, vise à limiter les prélèvements totaux sur la ressource, en particulier en période estivale, afin d'éviter un trop fort impact sur les milieux aquatiques et les rivières du département.

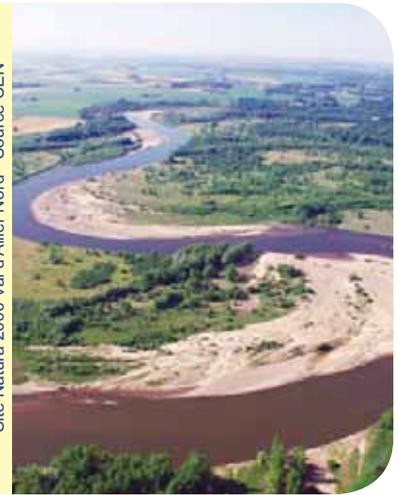
📍 La protection de la nature et des sites NATURA 2000

Après de nombreux échanges avec les usagers et acteurs locaux, le comité de pilotage a validé le document d'objectifs (*DOCOB*) des 3 sites Natura 2000 du Val d'Allier présents dans le département.

Ce document, élaboré par le conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, animateur de ces sites réputés pour la diversité des milieux naturels et la richesse des espèces rencontrées, fournit un état des lieux détaillé de ces sites, en évalue les enjeux, perturbations et menaces et propose des objectifs de conservation et de restauration de ces espaces naturels remarquables couvrant 20 000 ha environ.

Ce document unique, qui remplace les 3 documents d'objectifs datant de 2001/2002 devenus obsolètes, servira en 2017 de cadre de référence pour le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier en cours d'élaboration.

Site Natura 2000 Val d'Allier Nord - Source OEN



📍 L'appui technique aux politiques de l'eau par l'ONEMA

Pour l'année 2016, le service départemental de l'ONEMA a rendu **110 avis techniques** à la demande de ses partenaires (*DREAL, DDT, agence de l'eau Loire Bretagne et préfecture*) : 63 concernant la cartographie des cours d'eau, 3 sur des dossiers de déclaration, 23 sur des dossiers d'intention de travaux, 16 concernant la réglementation pêche et eau, 4 sur des dossiers autorisation eau et 1 sur un projet d'arrêté de biotope.

▲ LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

📍 Tronçais et le label "forêt d'exception" : un nouveau chêne baptisé en forêt de Tronçais



L'office national des forêts, les associations des amis de la forêt de Tronçais, François Péron, Mémoire de Cérilly et Charles Louis Philippe, ainsi que la communauté de communes du Pays de Tronçais ont choisi **un superbe chêne de 42 mètres de hauteur et 3,20 mètres de circonférence pour honorer la mémoire d'un enfant de Cérilly : François Péron**, aventurier zoologiste du XIX^e siècle. Cette opération a été réalisée en concertation avec les acteurs locaux dans la démarche "Forêt d'Exception®".



▲ L'ENVIRONNEMENT ET LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

📍 Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (*ADEME*), opérateur pour l'État de l'initiative « Véhicule du futur » du programme d'investissements d'avenir a proposé **un dispositif d'aide au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques**. Le Département de l'Allier, dans le cadre de son Plan Climat, a souhaité entrer dans ce dispositif avec les communautés d'agglomération de Montluçon, Moulins et Vichy afin d'offrir au territoire un service de réassurance en électromobilité. Le syndicat départemental des énergies de l'Allier (*SDE 03*) en assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de ces collectivités. A ce titre, la décision du Premier ministre du 22 mai 2015 et le contrat d'aide notifié le 17 août 2015 prévoient **une aide de 382 985 € sur un investissement prévisionnel de 905 970 €**.

L'aide apportée concerne le déploiement de **70 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides (65 bornes de recharge accélérée et 5 bornes rapides) avec 135 points de charge**.



📍 L'éco responsabilité à la préfecture

Une borne de recharge est disponible rue Michel de l'Hospital à Moulins, à proximité immédiate de la préfecture de l'Allier, qui a par ailleurs fait l'acquisition d'un véhicule de service 100% électrique.

🔗 Le bilan du «fonds chaleur» avec quelques réseaux de chaleur et extensions emblématiques



L'objectif du «fonds chaleur» est de financer les projets d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture, et leur permettre ainsi d'être économiquement compétitifs par rapport aux installations utilisant une énergie conventionnelle.

L'enjeu est d'inscrire dans la dynamique de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de ses objectifs, **32 % d'énergies renouvelables (EnR)** et multiplier par 5 la quantité d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) livrées par les réseaux de chaleur et de froid d'ici 2030, et contribuer à hauteur de 25 %

(5,5 Mtep) à l'objectif 2020.

Dans l'Allier, l'ADEME accompagne les porteurs de projet depuis le stade de la décision (*aide*) jusqu'au projet d'investissement avec une animation portée par le SDE 03. **Globalement, l'ADEME a apporté près de 8 M€ de subventions «fonds chaleur» depuis 2009 dans le département de l'Allier**, pour les chaufferies et réseaux de chaleur de Commentry, Moulins, Montluçon, le Mayet-de-Montagne, Varennes-sur-Allier, Ebreuil, ... ainsi que pour les entreprises amont de la filière bois énergie comme Allier Bois Energie (*parfois en cofinancement avec le FEDER, le conseil régional et le conseil départemental*).

🔗 La rénovation du centre de tri des déchets de Chézy

La société publique locale CC ALLIER TRI et l'ADEME pour le compte de l'État ont signé en novembre 2016 une convention de financement de **2M€ pour le projet de rénovation du centre de tri de déchets recyclables secs de Chézy** afin de remplacer le centre de tri existant et celui de Cusset, devenus obsolètes.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés produits dans le département, le projet doit permettre de moderniser cet équipement en vue notamment de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques prévue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Ce projet assure l'avenir du pôle de gestion des déchets ménagers et assimilés du SICTOM Nord Allier et préserve une partie des emplois du site existant, soit entre 13 et 19 équivalents temps plein (ETP).

🔗 L'aide aux entreprises par l'appel à projet ORPLAST (*objectif recyclage plastiques*)

L'appel à projet ORPLAST de l'ADEME a pour objectif de **soutenir des projets d'entreprises permettant l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou les transformateurs**. 68 projets ont été retenus pour toute la France représentant 15 M€ d'aide de l'ADEME pour le compte de l'État.

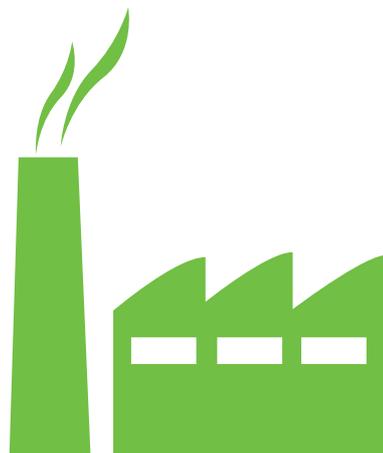
2 entreprises de l'Allier ont été lauréates et financées dans ce cadre : TLM SA et BAUMGARTEN FRANCE.



▲ LA DÉPOLLUTION, LA MISE EN SÉCURITÉ ET LA SURVEILLANCE DE SITES INDUSTRIELS

Les travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines lancés en 2015 au niveau des anciens ateliers de l'usine Landis+Gyr à Montluçon se sont poursuivis en 2016 sous le contrôle des services de l'État.

Les premiers résultats de suivi des concentrations en polluants (solvants chlorés) dans la nappe ont montré que le traitement était efficace mais que des actions de dépollution complémentaires pourraient être nécessaires en 2017.



📍 L'après-mine Bézenet-Doyet-Montvicq, mise en sécurité des ouvrages débouchant au jour en intégrant des mesures en faveur des chauves-souris

L'État a réalisé des travaux de **mise en sécurité de 16 ouvrages miniers** débouchant au jour (*anciens puits ou galeries non bouchés*) dans le secteur de Bézenet – Doyet – Montvicq pouvant potentiellement présenter des risques pour la sécurité des personnes. L'**opération**, pilotée par la DREAL avec l'assistance du bureau de recherches géologiques et minières, a été **financée** par le ministère de l'environnement **pour un montant de près de 450 000 € (études comprises)** et s'est achevée en octobre 2016.

Elle a intégré des **mesures en faveur des chauves-souris protégées** qui ont colonisé les vides miniers depuis l'arrêt des exploitations.

Parallèlement, **le plan de prévention des risques**

miniers sur le secteur a été approuvé par le préfet le 3 octobre 2016. Il délimite maintenant clairement les zones exposées aux risques miniers et les prescriptions opposables en matière d'urbanisme concernant les modalités de construction dans les zones à risques pour le bâti existant et les projets nouveaux.



Chiroptères sur la galerie du puits Lochin à Bézenet



Puits Mony en 1914

Coulage du bouchon sur plancher

Sécurisation par bouchon auto-portant en 2016

▲ LA PRÉVENTION DES RISQUES

📍 Les sites industriels/aciérie Erasteel à Commentry

Du fait de la décroissance structurelle du marché des aciers rapides sur lequel elle est positionnée, l'aciérie Erasteel de Commentry a engagé en 2016 un **projet de modification de ses installations pour également traiter et valoriser plusieurs types de déchets à fort contenu métallifère (piles, catalyseurs industriels).**

Préalablement à la mise en exploitation de ces nouvelles activités, le préfet a prescrit la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles de manière à **améliorer très nettement l'impact environnemental de l'usine et la sécurité des installations.**

Une station de traitement des rejets aqueux et de nouvelles installations de traitement des fumées ont ainsi vu le jour sur le site en 2016.

L'exploitant a également procédé **au renforcement du bâti de 11 habitations** riveraines de manière à assurer leur sécurité en cas d'accident grave sur l'usine.

📍 L'action soutenue en matière de protection des populations contre les risques naturels et technologiques

Un des leviers d'action de protection vis-à-vis des risques naturels et technologiques est le plan de prévention des risques (PPR) technologique (*t*) ou naturel (*n*). **Actuellement, trois PPRn inondation sont en cours dans le département**, à savoir ceux de l'**Allier** pour les agglomérations de Moulins et Vichy et celui de la **Loire**. **Le PPR mouvement de terrain à Hérisson** est quant à lui **en phase d'application de ses prescriptions.**

Deux études sont en cours, l'une sur le Cher à Montluçon et l'autre sur les ruisseaux affluents de l'**Allier** à Vichy. Ces études conduiront à des PPRi à l'horizon 2020. Ils ont comme objectif de réduire l'exposition aux risques dans les projets d'aménagement des territoires.



V

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SIMPLIFIE ET MODERNISE SON ACTION EN FAVEUR DES USAGERS

1

L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE SUIVI FINANCIER DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les dotations et compensations versées par l'État

Dotations et compensations versées par l'État aux collectivités locales dans l'Allier en 2015 et 2016

Année 2015	Département	Par rapport au total	Autres collectivités	Par rapport au total	Total
Compensations au titre des transferts de compétences	110 394 203 €	27,93 %	1 006 426 €	0,25 %	111 400 629 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	126 424 003 €	31,99 %	157 371 916 €	39,82 %	283 795 919 €
Total	236 818 206 €	59,92 %	158 378 342 €	40,08 %	395 196 548 €

Année 2016	Département	Par rapport au total	Autres collectivités	Par rapport au total	Total
Compensations au titre des transferts de compétences	119 084 158 €	31,72 %	1 184 898 €	0,32 %	120 269 056 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	114 195 549 €	30,42 %	140 918 316 €	37,54 %	255 113 865 €
Total	233 279 707 €	62,14 %	142 103 214 €	37,86 %	375 382 921 €

En 2016 ont été appliquées les orientations tracées par le législateur de faire participer les collectivités territoriales au **redressement des comptes publics de la France**, tout en renforçant la péréquation financière entre les territoires. Dans ce contexte, **le volume global des dotations** versées aux collectivités territoriales de l'Allier a **diminué de 5 % en 2016**. La baisse a été de **1,5 % concernant le Département** et de **10,3 % pour les autres collectivités**.

Les **dotations** versées au Département en **compensation de transferts de compétences ont augmenté de 9 M€**.

Les communes de l'Allier ont bénéficié d'une **hausse des enveloppes de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale de 592 000 €**.

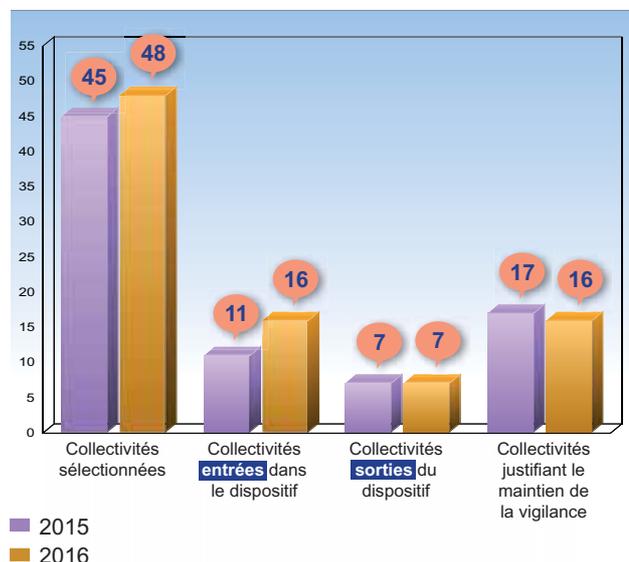
Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales, réparti au plan national sur la base de critères mesurant la richesse des collectivités, **enregistre une forte baisse en 2016** dans le département (- 1,5 M€) et les collectivités de l'Allier sont désormais plus contributrices que bénéficiaires de ce fonds de péréquation.

Les attributions du fonds de compensation pour la TVA versées sur la base des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités ont **diminué de 3,5 M€ pour le Département** et de **1,7 M€ concernant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale**.

Le contrôle budgétaire

Comme les années précédentes, le **contrôle budgétaire** a été **priorisé en 2016 sur les collectivités inscrites au réseau d'alerte sur les finances locales, sur des collectivités à enjeu et présentant des indices de risque**.

Le bilan des entrées et sorties du réseau d'alerte finances locales en 2016 était le suivant :



Le nombre de collectivités concernées par ce dispositif de prévention des risques financiers est en augmentation sur les deux dernières années, sans qu'il puisse être établi que la diminution des dotations de l'État aux collectivités territoriales en 2016 ait eu un impact sensible sur le réseau d'alerte finances locales.

Les budgets des **collectivités jugées prioritaires** au regard de leur situation financière ou d'enjeux les entourant (**54 en 2016**) ont été contrôlés dans le cadre du partenariat établi entre la préfecture et la DDFiP. **43 lettres d'observations** ont été envoyées à ce titre. Ce contrôle budgétaire réalisé au plus près de la clôture des comptes de l'exercice a permis également

de proposer aux collectivités en difficulté financière un accompagnement cohérent et utile pour l'exercice 2016. Les services de la préfecture et de la DDFiP ont ainsi **accompagné une trentaine de collectivités au cours de cet exercice.**

Un contrôle budgétaire a été aussi opéré **en interne** aux services préfectoraux vis à vis d'autres collectivités que celles considérées comme prioritaires.

En 2016, le préfet de l'Allier a saisi 2 fois la chambre régionale des comptes : la première concernait une commune dont le budget présentait des indices sérieux de déséquilibre ; la seconde portait sur une commune dont le conseil municipal avait refusé de voter le compte administratif 2015.

La transmission électronique des actes des collectivités par ACTES Budgétaires



La dématérialisation de la transmission et du contrôle des actes au représentant de l'État permet de fiabiliser et d'accélérer les échanges entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures. De plus, l'application Actes budgétaires garantit le respect de la maquette réglementaire pour tous les documents budgétaires.

En 2016, environ **19 000 actes et 639 actes budgétaires** ont ainsi été **télétransmis aux services préfectoraux.**

L'État est de plus en plus sollicité au titre du conseil, en amont de toute prise de décision par des **collectivités demanderesse**s et **soucieuses de sécuriser leurs actes au plan juridique.**

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) : point d'étape du projet de révision et perspectives

Les paramètres départementaux d'évaluation de la RVLLP ont fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs spécial de la préfecture de l'Allier du 14 juin 2016, pour une entrée en vigueur de la réforme en septembre/octobre 2017.

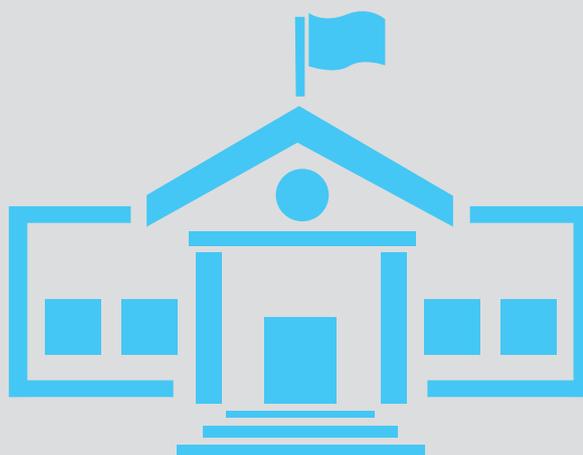
Les commissions locales et départementales seront actualisées des résultats des élections intervenues et de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, afin de pouvoir se réunir et agir sur les paramètres locaux en tant que de besoin.

LE FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS POUR LES EMPRUNTS STRUCTURÉS

L'État a mis en place un fonds de soutien aux collectivités et établissements publics ayant souscrit des emprunts structurés à risque, créé par la loi de finances pour 2014. Abondé à hauteur de 3 Mds € sur 15 ans (*jusqu'en 2028, date d'échéance*), **ce fonds est destiné à couvrir une partie de l'indemnité de remboursement anticipé ou à participer, sous certaines conditions, au paiement des échéances dégradées des prêts à risque, en fonction du choix des collectivités.** Un service à compétence nationale est chargé d'instruire les dossiers, de notifier les propositions d'aide et d'établir les conventions de versement définitives de l'aide octroyée.

Dans l'Allier, 8 collectivités ont accepté l'aide du fonds de soutien au titre de 19 contrats de prêts. Ces dossiers représentent 67 563 792 € de capital restant dû et 42 489 908 € d'indemnités de remboursement anticipé. Au total, **seules 2 propositions d'aide ont été refusées par les collectivités concernées.** L'ensemble des conventions définitives a été signé au cours de l'année 2016, entre les collectivités et le préfet.

Les services de la préfecture ont, en liaison avec la DDFiP et le service à compétence nationale, développé une importante activité de conseil aux collectivités territoriales, préalablement au dépôt des dossiers de demande d'intervention du fonds de soutien et pendant l'instruction des dossiers.



▲ L'INTERCOMMUNALITÉ

👉 La mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, un nouveau SDCI a été adopté par le préfet, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), en mars 2016. L'objectif était la rationalisation et la simplification de la carte des structures de coopération intercommunale au 1er janvier 2017. Le préfet a mis en œuvre le SDCI à partir de juin 2016, avec plusieurs aménagements demandés par les élus locaux. Les assemblées délibérantes des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par 7 projets de fusions (4 communautés de communes restant en l'état) et par des propositions de dissoudre 5 syndicats intercommunaux, ont donc été consultées.



Au terme de cette consultation, les conditions de majorité ont été réunies pour toutes les fusions d'EPCI à fiscalité propre et pour dissoudre un des syndicats ciblés. Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux de fusions d'intercommunalités à fiscalité propre et de cessation d'exercice des compétences pour un syndicat intercommunal ont été signés en décembre avec effet au 1^{er} janvier 2017. **Le nombre d'intercommunalités à fiscalité propre est ainsi passé de 21 à 11. Les périmètres des communautés d'agglomération de Moulins, Montluçon et Vichy ont été élargis.**

Le SDCI a fait l'objet d'une démarche d'information et d'appui des collectivités par la DDFiP et les comptables publics, afin de les accompagner dans les travaux préparatoires à l'échéance du 1^{er} janvier 2017, dans ses composantes fiscales, comptables et patrimoniales.

👉 Les réflexions sur les incidences collatérales du SDCI

Dès 2015, les services préfectoraux, avec l'appui de la DDFiP et de la DDT, ont anticipé la réflexion et engagé les discussions avec les élus, notamment dans le cadre des travaux de la CDCI. Des contacts individualisés avec les services du conseil départemental, avec des syndicats intervenant dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ou encore du tourisme, et les syndicats en charge des déchets ménagers ont permis d'anticiper, autant que possible, les effets de la nouvelle carte intercommunale sur ces structures.

Des solutions transitoires ont notamment pu être proposées aux élus par les services de l'État, telles que la mise en place de conventions de gestion provisoire en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères, le temps que puissent être finalisées les procédures de ré-adhésion aux syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des ordures ménagères, des trois nouvelles communautés d'agglomération issues de fusions. **En application de la loi, les communautés d'agglomération se sont trouvées automatiquement retirées de ces syndicats au 1^{er} janvier 2017**, afin que les élus choisissent le mode d'exercice de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères leur paraissant le plus approprié. **Dans l'Allier, leur choix a donc été de ré-adhérer aux syndicats.**

▲ LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

👉 L'accompagnement des collectivités face aux évolutions réglementaires significatives

Dans le domaine de la commande publique, deux réformes sont entrées en vigueur le 1er avril 2016. Elles concernent les marchés publics et les contrats de concession à la suite de l'abrogation du code des marchés publics. Le contrôle de légalité de la commande publique accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans cette évolution réglementaire importante, le dernier code des marchés publics datant de 2006. Ainsi, une circulaire sur la constitution, le fonctionnement et le nouveau rôle de la commission d'appel d'offres (CAO) a été transmise aux collectivités et à leurs établissements publics en juin 2016.

Une nouvelle répartition des compétences des collectivités territoriales en matière économique est entrée en vigueur suite à la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe. **Le Département a perdu sa clause de compétence générale** et la définition des aides et des régimes d'aides de droit commun aux entreprises est désormais de la seule compétence de la Région.

Il appartient donc au service d'apporter l'appui nécessaire afin que l'ensemble des collectivités puisse s'approprier cette importante réforme.

En 2016, 4 888 actes d'urbanisme ont été reçus dans le département au titre du contrôle de légalité, soit 800 actes de plus que l'année précédente (+ 15 %). Sur le total des actes ayant fait l'objet d'un contrôle, **les constructions à usage d'habitation individuelle et collective représentent environ 20 %**. Le reste des actes est constitué en majorité par des constructions à usage agricole et commercial.

En matière de contentieux, 4 requêtes en annulation, dont 3 avec demande de suspension, ont été adressées au juge administratif durant l'année (3 permis de construire et un plan local d'urbanisme).

Le tribunal a procédé à l'annulation de deux permis de construire.

Les communes nouvelles

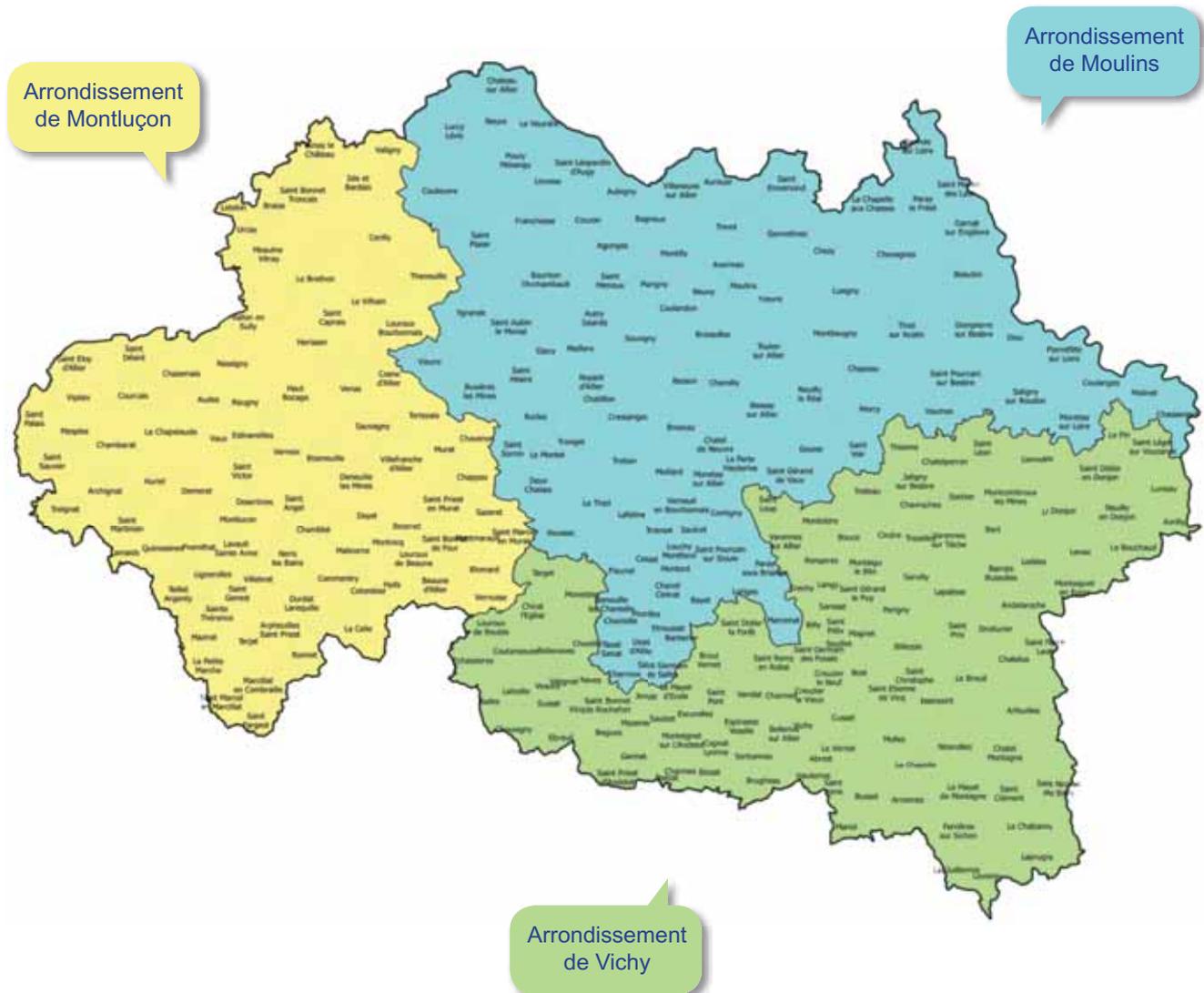
Créée par la loi du 16 décembre 2010, la commune nouvelle a vu son régime modifié par la loi du 16 mars 2015. La préfecture a géré la création de 2 communes nouvelles situées dans l'arrondissement de Montluçon. La commune de Haut-Bocage regroupant les 3 anciennes communes de Givarlais, Louroux-Hodement et Maillet a été mise en place au 1er janvier 2016. Il a ensuite été procédé à la création de la commune de Meaulne/Vitray, qui fusionne ces 2 anciennes communes depuis le 1er janvier 2017.

2

L'ÉTAT SIMPLIFIÉ ET MODERNISE SON ACTION EN FAVEUR DES USAGERS

La modification des limites des arrondissements

Périmètre des arrondissements du département de l'Allier au 1^{er} janvier 2017
(Arrêté du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes du 21 décembre 2016)



Réaffirmant son attachement à l'action de proximité de l'État, le Ministre a confirmé la pertinence de la présence de 3 arrondissements en Allier. Une modification de leurs limites a cependant été actée, après avis favorable du conseil départemental. Cette nouvelle délimitation des arrondissements est entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

📍 L'atlas des patrimoines

L'atlas est un **accès à des informations culturelles et patrimoniales, par localisation (nom de commune)**. Il permet de visualiser, éditer et même télécharger des données géographiques sur un territoire donné. Il s'adresse aux services de l'État et aux collectivités territoriales, aux professionnels et au public désireux de connaître son environnement culturel. Rattaché au Géoportail, outil de référence nationale pour l'accès aux données géographiques publiques, **il est accessible en ligne sur internet à l'adresse suivante :**

<http://atlas.patrimoines.culture.fr>



📍 La cartographie des cours d'eau

La cartographie des cours d'eau du département, réalisée par la DDT en partenariat avec l'ONEMA, a été poursuivie en 2016. **La carte, indicative et évolutive, est disponible en ligne sur internet :**

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/102/env_MM_COURS_EAU_POLICE_DE_LEAU.map



📍 La facturation électronique et le déploiement de la «full dématérialisation»

En application de l'ordonnance sur la simplification de la vie des entreprises du 26 juin 2014, les entités publiques doivent émettre leurs factures à l'encontre d'autres entités publiques de façon électronique et être en capacité de recevoir des factures électroniques de leurs fournisseurs. En appui de l'agence pour l'informatique financière de l'État, la communication a été portée au plan local de manière soutenue pour permettre aux collectivités de réaliser les paramétrages nécessaires et les premières connexions.

Après la dématérialisation des pièces comptables et justificatives, la DDFiP continue par ailleurs de déployer la signature électronique, ultime étape de dématérialisation, auprès des collectivités locales.



📍 La poursuite de la modernisation des moyens d'encaissement des collectivités

Le développement des moyens automatisés d'encaissement est un axe prioritaire du plan national conduit par la direction générale des finances publiques (DGFIP) pour réduire les flux de numéraire. Localement, il se traduit par la poursuite des modalités d'encaissement en ligne, l'orientation des flux de paiement vers des centres d'encaissements nationaux et par la mise en œuvre de la réglementation sur la réduction du recours au numéraire.

📍 La poursuite du développement du numérique

La DGFIP s'inscrit dans la promotion de services en ligne notamment pour les particuliers, par la possibilité de réaliser la plupart des démarches en ligne (*déclaration, paiement, changement d'adresse, correction en ligne, avis d'imposition, réclamation*), depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Ainsi, **73 022 contribuables de l'Allier (53 979 en 2015), soit 36,36 % des foyers fiscaux (26,81% en 2015) ont déclaré leurs revenus en ligne.** Le site impots.gouv.fr, déjà très fréquenté et apprécié, présente désormais une toute nouvelle ergonomie.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence était supérieur ou égal à 40 000 € et qui disposaient

d'une connexion internet avaient en 2016, l'obligation de déclarer leurs revenus en ligne sur le site impots.gouv.fr. Ce seuil va être abaissé jusqu'à **l'obligation totale de télédéclaration en 2019.**

www.impots.gouv.fr



▲ L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

🔗 L'accompagnement du déploiement du Géoportail de l'urbanisme

En 2016, la DDT a accompagné des collectivités pour la mise en forme numérique et la publication de leurs documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU) créé par l'ordonnance du 19 décembre 2013.



🔗 La plaquette "repères" des activités "aménagement des territoires"

La DDT a édité et adressé à ses principaux partenaires une plaquette présentant l'ensemble de ses activités en matière d'aménagement des territoires.



🔗 L'atlas départemental

L'atlas départemental est composé de cartes sur les thématiques traitées par les services de l'État. Cet atlas est accessible en page d'accueil du site internet des services de l'État dans l'Allier.

<http://www.allier.gouv.fr/atlas-departemental-r121.html>



▲ LE NOUVEAU CONSEIL AUX TERRITOIRES

L'appui aux collectivités a été maintenu sur l'ensemble du département sous la forme d'un nouveau conseil aux territoires.

En 2016, la DDT a accompagné la communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise pour la rédaction d'une « feuille de route » pour son territoire dans la continuité de « l'atelier des territoires » réalisé avec l'appui d'un bureau d'études en 2015.

Elle a initié des partenariats avec des écoles d'architecture et d'urbanisme sur la reconfiguration du détachement air de Varennes-sur-Allier (*DSA Marne la Vallée*), la reconquête du centre-ville de Bourbon-l'Archambault (*Paris Val de Seine*) et l'étude sur le projet de renouvellement urbain du quartier des Chartreux à Moulins.

Elle a également participé à la réflexion de l'agglomération de Montluçon dans le cadre de la démarche « Mieux vivre sa ville » visant à construire un projet de territoire.

▲ LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Afin de simplifier les procédures pour les usagers, l'ordonnance du 12 juillet 2014 a **généralisé la mise en place du régime d'autorisation environnementale unique**. Il s'agit, pour les porteurs de projets, de **fournir une seule demande (un dossier unique), instruite par un service coordonnateur unique, en vue de l'obtention d'une autorisation unique** si le projet est acceptable pour l'environnement. Cette nouvelle procédure intègre plusieurs régimes d'autorisations (*installations classées, loi sur l'eau, espèces protégées, sites classés, travaux en réserves naturelles nationales, défrichement*).

🔗 Dans le domaine de l'eau et des espèces protégées, cette procédure nouvelle a été mise en œuvre en 2016 pour le futur échangeur autoroutier de Montmarault et doit aboutir, après enquête publique, à une autorisation unique des travaux en 2017.





L'ÉTAT DANS L'ALLIER

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS L'ALLIER



SITE INTERNET
www.allier.gouv.fr



LETTRE ÉLECTRONIQUE
L'État dans l'Allier



FACEBOOK
Préfet de l'Allier

WiFi
GRATUIT
Connectez-vous au Wifi
de la Préfecture !



TWITTER
#Prefet03



MUR NUMÉRIQUE
des services de l'État dans l'Allier



Les derniers rapports
d'activité des services
de l'État dans l'Allier
sur l'application mobile

